

DELIBERATION : 2021-04-12

OBJET : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2020

L'an deux mil vingt et un et le vingt-neuf juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

LANTELME Michel
BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

FALASHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

VINCENT Jean-Marc
MARANGES Philippe
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

BARBAROUX Christophe

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BONNETY Danielle

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

Tartonne :

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

MUNIER Aurélia

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donnée pouvoir M. MARANGES Philippe ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donnée pouvoir M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ayant donnée pouvoir M. VINCENT Jean-Marc ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donnée pouvoir M. BARBAROUX Christophe ; M. DELSAUX Alain suppléé par Mme BONNETY Danielle ; M. DROGOUL Claude ayant donné pourvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude; M. SILVY Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie; M. ROUSTAN Claude suppléé par Mme MUNIER Aurélia ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : M. IACOBBI Christophe ; M. MANGIAPIA Ludovic ; Mme CASPARI Hélène ; M. COTTON Daniel ; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2020

Exposé

Pour rappel, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par ses articles D.2224-1 et suivants, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes VII du CGCT.

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation détaillée et d'un débat lors de la dernière Commission thématique « Déchets ».

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE DONNER ACTE** au Président de la présentation et de la remise du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 29 juin 2021
Le Président,



Maurice LAUGIER

Département des Alpes de Haute Provence



Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



EXERCICE 2020

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le **30 JUIN 2021**

ID : 004-200068625-20210629-2021_04_12-DE

SOMMAIRE

Préambule

<u>Chapitre I^{er}</u>	Présentation générale du service de collecte des déchets de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon	7
	1. Le territoire	
	2. Le personnel	
	3. Le matériel	
	4. Les infrastructures	
	5. Les modes de collecte	
<u>Chapitre II</u>	Indicateurs techniques de la collecte en points d'apport volontaire (P.A.V.)	15
	1. Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	
	2. Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	
	3. Le Biflux	
	4. Le verre	
	5. Les textiles	
	6. Synthèse	
<u>Chapitre III</u>	Indicateurs techniques de la collecte en déchetteries	26
	1. Statistiques par type de déchets	
	- Le carton	
	- Les métaux et ferrailles	
	- Le tout venant non valorisable	
	- Le bois	
	- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	
	- Les déchets inertes	
	- Les déchets verts	
	- Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	
	- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	
	- Les pneus VL	
	- Les pneus PL et Agraires	
	- Les ampoules et néons	
	- Les piles et accumulateurs	
	- Les consommables d'impression	
	2. Autres statistiques	
	3. Synthèse	
<u>Chapitre IV</u>	Indicateurs financiers	45
	1. Le budget annexe	
	2. Redevances et rôle	
	3. Evaluation des coûts de collecte	
	4. Coût du traitement par type de déchets	
	5. Soutiens financiers perçus au titre de la communication	
<u>Chapitre V</u>	Communication, sensibilisation et actions diverses.....	53
	1. Campagnes de communications menées en 2020	
	2. Le compostage domestique	

Annexe 1 : Rapport d'activité annuel 2020 d'EcoSystem sur le territoire de la CCAPV

Annexe 2 : Certificat 2019 d'économies environnementales d'Aliapur pour le recyclage des pneus sur le territoire de la CCAPV

PREAMBULE

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30 JUIN 2021
ID : 004-200068625-20210629-2021_04_12-DE

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion entre les cinq anciennes Communautés de Communes du Haut Verdon Val d'Allos (CCHVVA), du Moyen Verdon (CCMV), de Terres de lumière (CCTL), du Pays d'Entrevaux (CCPE) et du Teillon (CC du Teillon).

Dans le cadre de l'harmonisation du service de collecte et du passage en extension des consignes de tri, les modalités d'organisation du service, les consignes de tri et les schémas et modes de collecte ont été profondément remaniés en janvier 2020.

Ce document présente l'activité du service de gestion des déchets pour l'année 2020.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

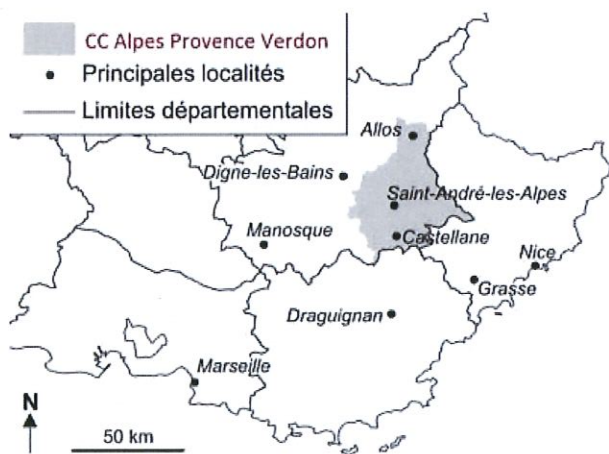
ID : 004-200068829-20210624001_04_12-DE

30 JUN 2021

Chapitre I^{er}

Présentation générale du service de collecte des déchets de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

1. Le territoire



Née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion entre les cinq anciennes Communautés de Communes du Haut Verdon Val d'Allos (CCHVA), du Moyen Verdon (CCMV), de Terres de lumière (CCTL), du Pays d'Entrevaux (CCPE) et du Teillon (CC du Teillon), la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) représente le quart de la superficie du département des Alpes de Haute Provence.



Son territoire s'organise autour des vallées :

- de l'Asse à l'ouest,
- de la Vaire et du Haut Var à l'est,
- du Verdon, du Grand Canyon au sud aux sommets montagneux du Haut Verdon au nord.

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon compte parmi ses principaux bourgs centres, les villages d'Allos, Annot, Barrême, Castellane, Saint André les Alpes et Entrevaux.

Située en zone montagneuse et rurale, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est caractérisée par une densité de population inférieure à 7 hab. / km².

La CCAPV regroupe 41 communes (cf. carte ci-dessus) depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe promulguée en août 2015.

La population totale est de 11 700 habitants permanents mais peut atteindre près de 50 000 résidents (estimation),

- en période estivale sur les secteurs riverains du Verdon et de son Grand Canyon en raison de son attrait touristique ;
- en période hivernale sur les secteurs du Haut Verdon et ses stations de sports d'hiver.

En raison de sa forte attractivité touristique, la CCAPV compte un grand nombre de résidences secondaires et de structures d'accueil touristique. La population DGF, qui prend partiellement en compte ces hébergements, est d'ailleurs bien plus élevée que la population INSEE, comme l'illustre le tableau suivant.

POPULATION LEGALE ENTRANT EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 2020

	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Population DGF 2020
TOTAL	11 472	228	11 700	23 484

Nombre de communes rattachées : 41

Ces différents éléments ont des incidences non négligeables sur l'organisation du service de collecte des déchets, dont le dimensionnement doit être adapté pour répondre à la fluctuation de la population, aux tonnages à collecter, ainsi qu'aux distances entre les communes adhérentes.

2. Le personnel

Depuis le 1^{er} janvier 2020, et le transfert des missions de collecte au SYDEVOM de Haute Provence, le service de gestion des déchets de la CCAPV est composé comme suit :

Personnel administratif affecté à l'élaboration et au suivi du rôle OM : 3 agents pour 2,1 ETP

Personnel encadrant et assurant la gestion du service : 3 agents pour 1,8 ETP

Personnel technique affecté au gardiennage de déchetteries : 6 agents pour 4,5 ETP

Personnel polyvalent affecté à la collecte des cartons, des encombrants et aux remplacements dans les déchetteries : 4 agents pour 3,5 ETP

Missions	ETP affecté
Elaboration du rôle et facturation REOM	2,1
Encadrement et gestion du service	1,8
Déchetteries	4,5
Polyvalents	3,5
TOTAL	11,9

Remarque : Avec l'harmonisation de la gestion des encombrants et de la collecte des cartons prévue en 2021, le personnel affecté à ces missions évoluera en 2021.

3. Le matériel

Depuis le 1^{er} janvier 2020, et le transfert des missions de collecte au SYDEVOM de Haute Provence, le parc de véhicules du service de gestion des déchets de la CCAPV est composé comme suit :

- Véhicules de collecte des cartons :
 - 1 BOM
 - 1 mini BOM
- Véhicules de collecte des encombrants :
 - 1 véhicules < 3,5 t avec hayon
- Véhicules affectés aux déchetteries :
 - 5 tractopelles (dont 2 ont été renouvelés en 2020)
 - 1 véhicule < 3,5 t
- Véhicules légers :
 - 1 Duster
 - 1 Utilitaire

Remarque : Avec l'harmonisation de la gestion des encombrants et de la collecte des cartons prévue en 2021, le parc de véhicules affectés à ces missions évoluera en 2021.

4. Les infrastructures

Le territoire de la CCAPV est équipé de :

- 7 déchetteries :
 - Allos
 - Barrême
 - Castellane
 - La Mure Argens
 - La Palud sur Verdon
 - Pont de Gueydan
 - Thorame Basse
- 3 quais de transfert des ordures ménagères :
 - Allos
 - Castellane (uniquement en saison estivale)
 - La Mure Argens

On notera que le quai de transfert des OM de Pont de Gueydan a été abandonné en janvier 2020, lors du passage en collecte verticale

- 3 quais de transfert du biflux :
 - Castellane (uniquement en saison estivale)
 - La Mure Argens
 - Allos

5. Les modes de collecte

Les modes de collecte ont été profondément modifiés en décembre 2019/janvier 2020 et harmonisés à l'échelle du territoire de la CCAPV.

Type de déchets	Territoires	Mode de pré collecte	Mode de collecte	Quai de transfert	Mode de transport
Ordures Ménagères	CCAPV	Colonnes aériennes, semi enterrées ou enterrées	Collecte verticale – Régie du SYDEVOM	Allos, Castellane ou La Mure Argens	Régie du SYDEVOM
Biflux					
Verre					
Carton (collecte non harmonisée)	Communes du Haut Verdon	Chalets	Collecte manuelle – Régie CCAPV	Déchetterie d'Allos	
	Communes de Castellane, Barrême, Saint André les Alpes, Rougon et La Palud sur Verdon	Colonnes aériennes collectables manuellement ou mécaniquement	Régies communales	Déchetteries	

Cette réorganisation s'est traduite par l'aménagement de nouveaux points de collecte.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le **30 JUIN 2021**

ID : 004-200068625-20210629-2021_04_12-DE

Chapitre II

Indicateurs techniques de la collecte en Points d'Apport Volontaire (P.A.V.)

30 JUIN 2021

1. Les Points d'Apport Volontaire (PAV)

En 2020, après la réorganisation de la collecte, la CCAPV comptait :

- 334 PAV, composés de
 - Pour les ordures ménagères
 - 309 colonnes aériennes
 - 151 colonnes semi-enterrées
 - 1 colonnes enterrées
 - Pour le biflux
 - 285 colonnes aériennes
 - 115 colonnes semi-enterrées
 - 1 colonnes enterrées
 - Pour le verre
 - 246 colonnes aériennes
 - 92 colonnes semi-enterrées
 - 1 colonnes enterrées
 - Pour le carton
 - 14 colonnes aériennes
 - 21 chalets collectables manuellement

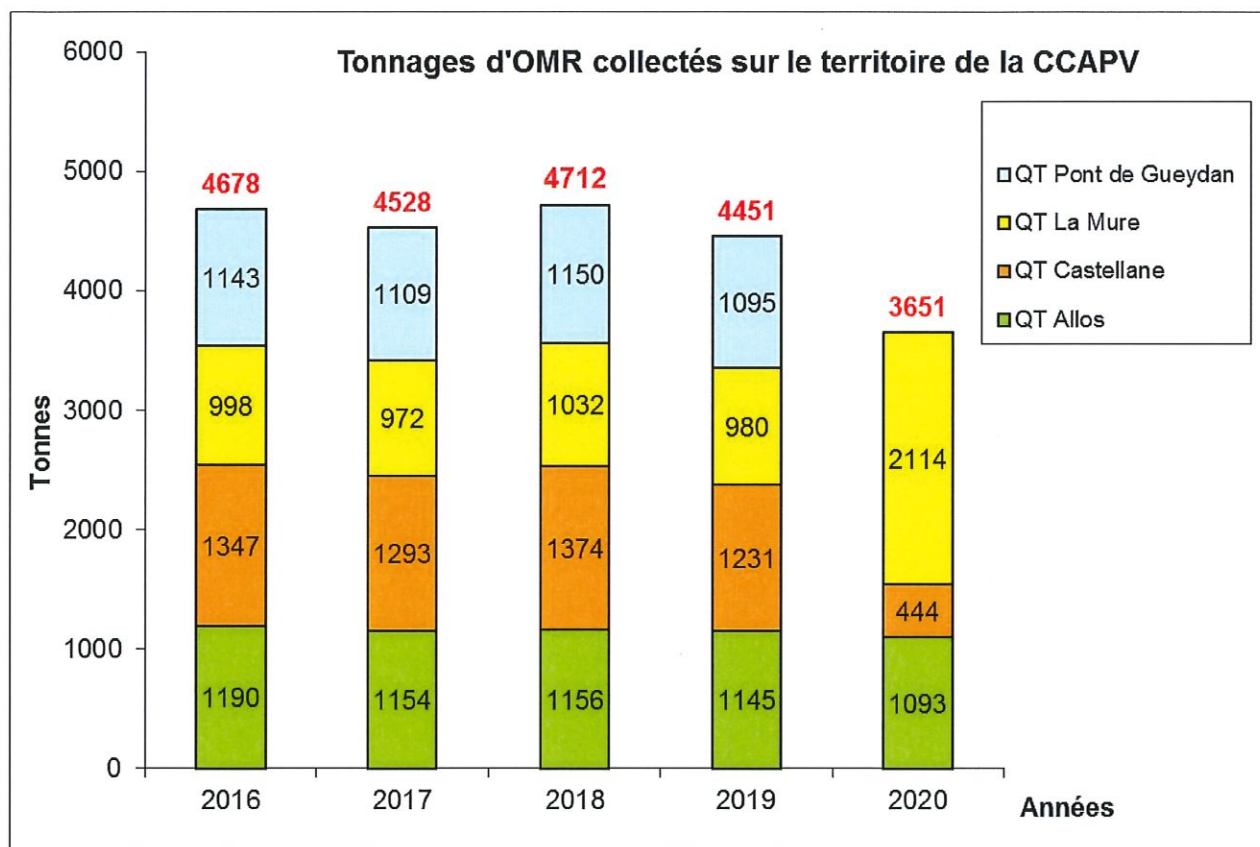
30 JUIN 2021

Les Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)

En 2020, **3 651** tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV dont :

- **444** tonnes ont transité par le quai de transfert de Castellane ;
- **2114** tonnes ont transité par le quai de transfert de La Mure Argens ;
- **1 093** tonnes ont transité par le quai de transfert d'Allos ;

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages d'OMR collectés sur le territoire de la CCAPV.



Dans le cadre du passage en collecte verticale, le quai de transfert de Pont de Gueydan a été abandonné. De même, le quai de Castellane n'est utilisé qu'en période estivale. Dès lors, l'analyse des variations de tonnages par quai est rendue impossible, à l'exception du quai d'Allos. La pesée pour chaque quai s'effectue en entrée e centre d'enfouissement, où les camions sont « tracés ».

Ce graphique fait néanmoins apparaître une très forte baisse des tonnages d'Ordures Ménagères collectés en 2020 par rapport à 2019 : - 17,97 % sur l'ensemble du territoire.

Si l'on considère uniquement le territoire concerné par le passage en collecte verticale, c'est-à-dire hors quai d'Allos, la baisse est de - 22,63 % alors que la baisse sur la quai d'Allos est de - 4,54 %.

Dans un contexte de crise sanitaire, le secteur du Haut Verdon peut donc servir de « territoire témoin » pour évaluer l'impact des mesures de restrictions (confinement, etc.) sur la production de déchets, soit - 4,54 %.

Ce chiffre permet ainsi de conclure que le passage en collecte verticale a eu un réel effet sur la baisse des tonnages d'OMr sur le reste du territoire, avec - 22,63 %.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

30 JUIN 2021

ID : 004-200068625-20210629-2021_04_12-DE

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production d'OMR par habitant sur le territoire de la CCAPV :

- **Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 312 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2019 : 390 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 155 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2019 : 190 kg/hbt/an)

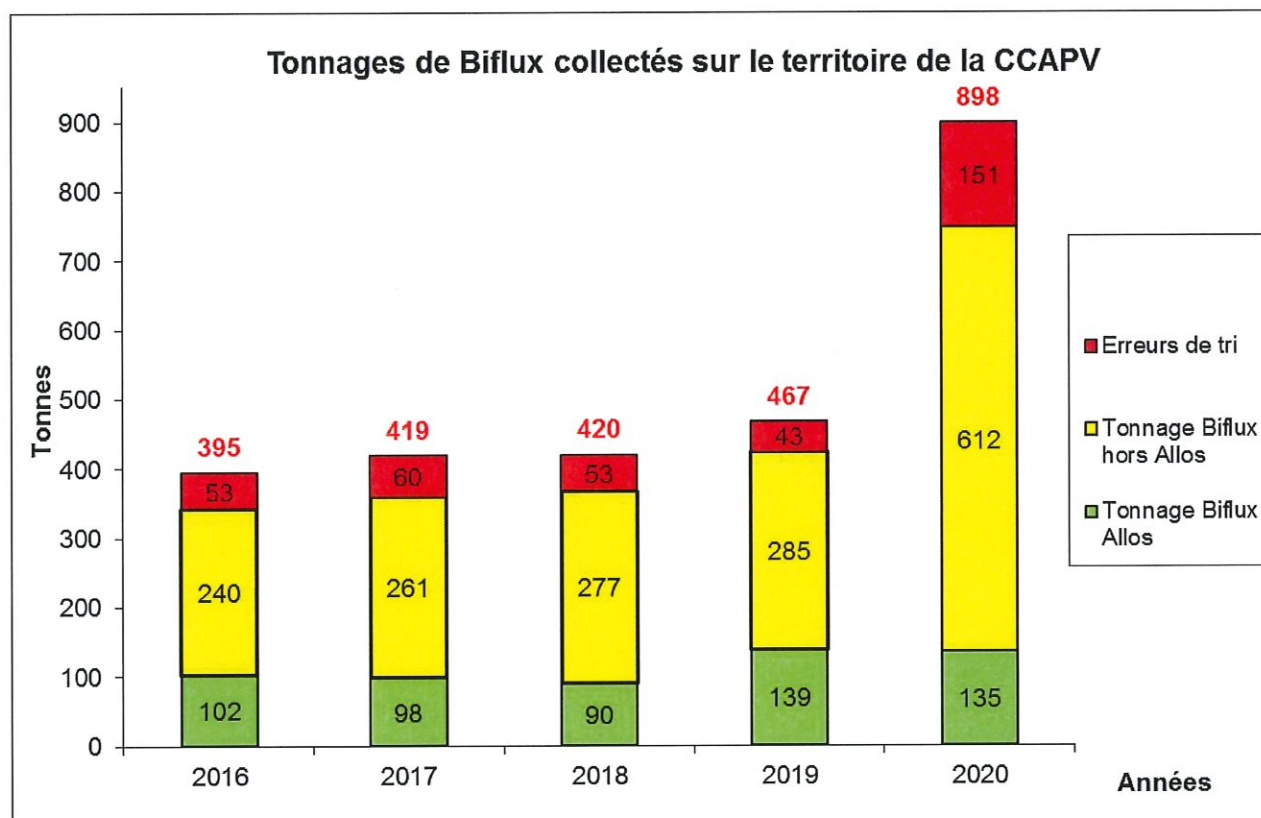
Éléments de comparaison

<i>Territoire</i>	<i>Ratio d'OMR collectés</i>	<i>Source</i>
France	261 <i>kg/habitant/an</i>	SINOE 2017
PACA	392 <i>kg/habitant/an</i>	SINOE 2017
Alpes de Haute Provence	367 <i>kg/habitant/an</i>	SINOE 2017

2. Le Biflux (multi matériaux)

En 2020, à la suite du passage en biflux sur l'ensemble du territoire, **898** tonnes de biflux ont été collectées sur le territoire de la CCAPV.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages de biflux collectés. Afin de comparer l'évolution du tri, les chiffres des années précédant 2020 intègrent les tonnages de papiers et d'emballages collectés sur la partie du territoire en triflux.



Ce graphique fait apparaître une très forte augmentation des tonnages de biflux collectés en 2020 par rapport à 2019 : + 92,29 % sur l'ensemble du territoire.

Si l'on considère uniquement le territoire concerné par le passage en collecte verticale, c'est-à-dire hors quai d'Allos, la hausse est de + 97,55 %, alors que le quai d'Allos connaît une baisse de - 14,01 %.

Dans un contexte de crise sanitaire, le secteur du Haut Verdon peut donc servir de « territoire témoin » pour évaluer l'impact des mesures de restrictions (confinement, etc.) sur le tri sélectif, soit - 14,01 %.

Ce chiffre permet ainsi de conclure que le passage en collecte verticale a eu un réel effet sur la hausse du tri sélectif sur le reste du territoire, avec + 97,55 %.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de biflux (hors erreurs de tri) par habitant sur le territoire de l'ex CCHVVA:

- **Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 76,75 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2019 : 40,2 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 38,2 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2019 : 16,4 kg/hbt/an)

Ce chiffre comprend les erreurs de tri qui ont représenté 151 tonnes en 2020, soit ~~un ratio de 12,31~~ **kg/hbt/an (pop totale) ou 6,43 kg/hbt/an (pop DGF) d'erreurs de tri, soit un taux de refus de 16.81 %**. Ce chiffre relatif est en forte hausse par rapport à 2019 (9.21) et peut être expliqué par le passage en biffux et en extension de consignes de tri.

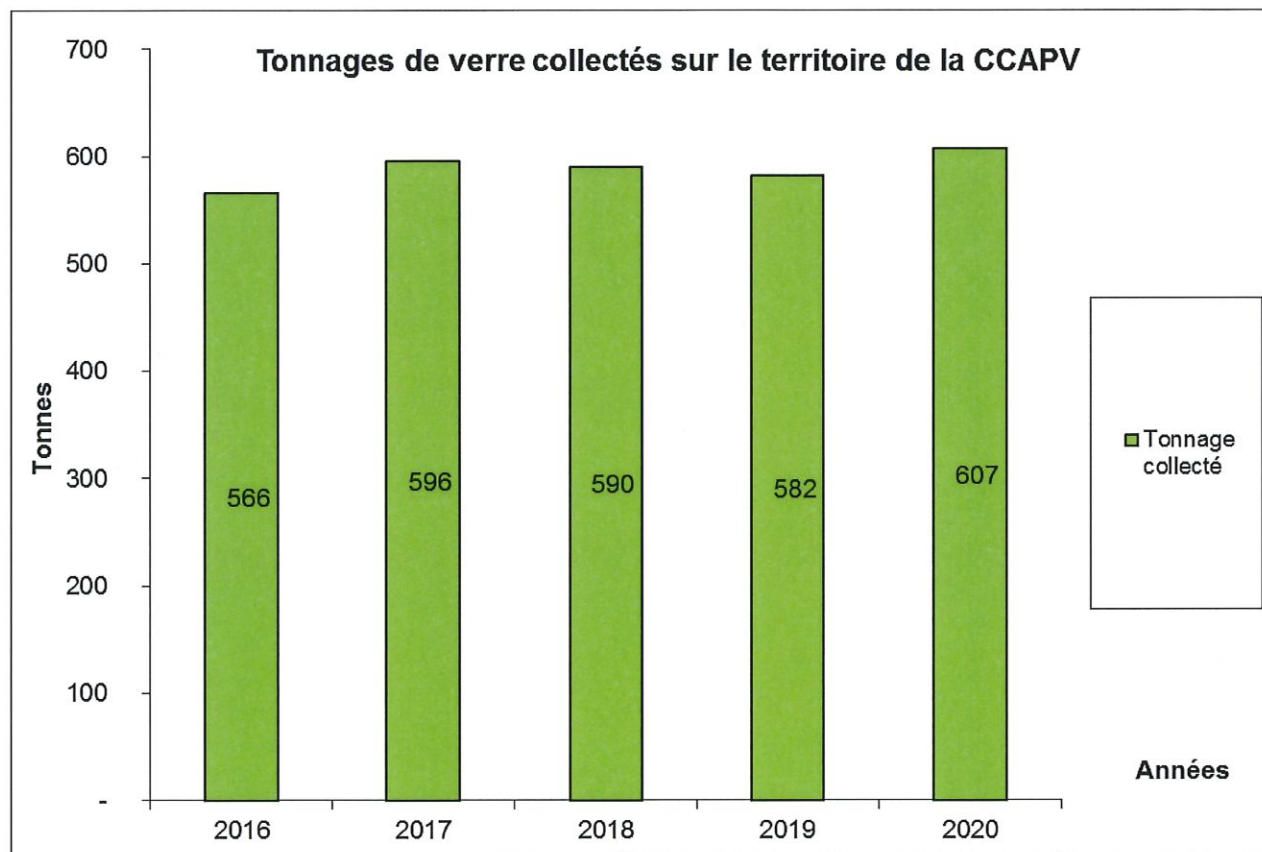
Eléments de comparaison

<i>Territoire</i>	<i>Ratio d'EMR + Papier collectés</i>	<i>Source</i>
France	<i>47 kg/habitant/an</i>	SINOE 2017
PACA	<i>34 kg/habitant/an</i>	SINOE 2017
Alpes de Haute Provence	<i>35 kg/habitant/an</i>	SINOE 2017

3. Le verre

En 2020, **607** tonnes de verre ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages de verre collectés sur le territoire de la CCAPV.



Ce graphique fait apparaître une hausse (+25 tonnes, soit + 4,3%) les tonnages de verre collectés entre 2019 et 2020.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de verre par habitant sur le territoire de la CCAPV:

- **Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 51,88 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2019 : 51 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 26 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2019 : 25 kg/hbt/an)

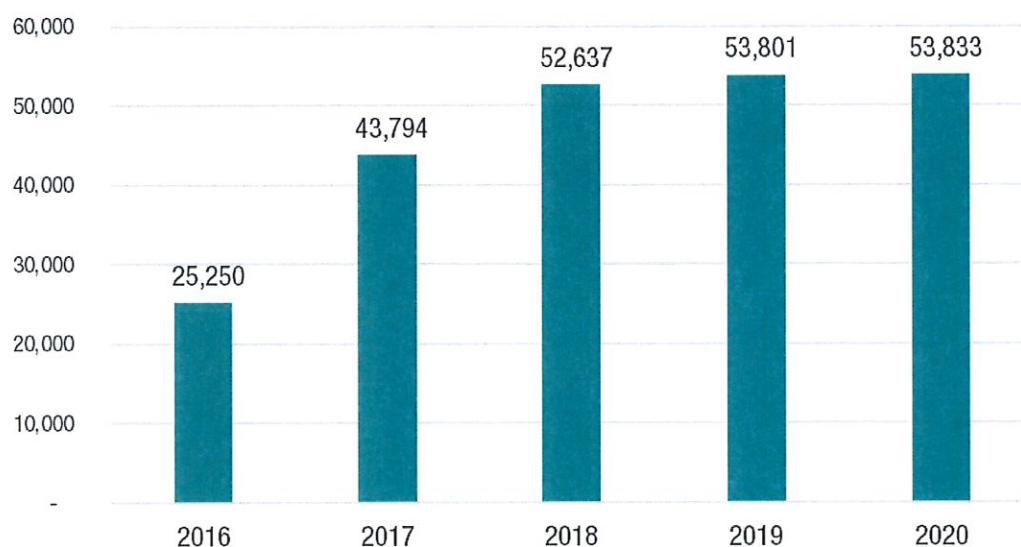
Éléments de comparaison

<i>Territoire</i>	<i>Ratio de verre collecté</i>	<i>Source</i>
France	29 kg/habitant/an	SINOE 2013
PACA	21 kg/habitant/an	SINOE 2013
Alpes de Haute Provence	27 kg/habitant/an	SINOE 2013

4. Les textiles

En 2020, **53,833** tonnes de textile ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV.

Evolution des tonnages de textiles collectés entre 2016 et 2020



Ce graphique démontre une stabilité à un niveau élevé des tonnages de textiles collectés entre 2019 et 2020.

Il est important de relever que la collecte des textiles, linge de maison, chaussures et petite maroquinerie usagés (TLC) permet de séparer près de 54 tonnes des déchets. Le traitement des TLC, s'ils étaient jetés en mélange avec les ordures ménagères, reviendrait à près de 14 500 euros à la collectivité.

Cette économie est possible grâce au partenariat engagé avec l'association Montagn'Habit qui collecte gratuitement les TLC, déposés via des conteneurs spécifiques mis à disposition par l'association, et se substitue à la CCAPV sur l'ensemble du territoire.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de textiles par habitant sur le territoire de la CCAPV:

Ratio moyen CCAPV (pop municipale) : 4,60 kg/hbt/an

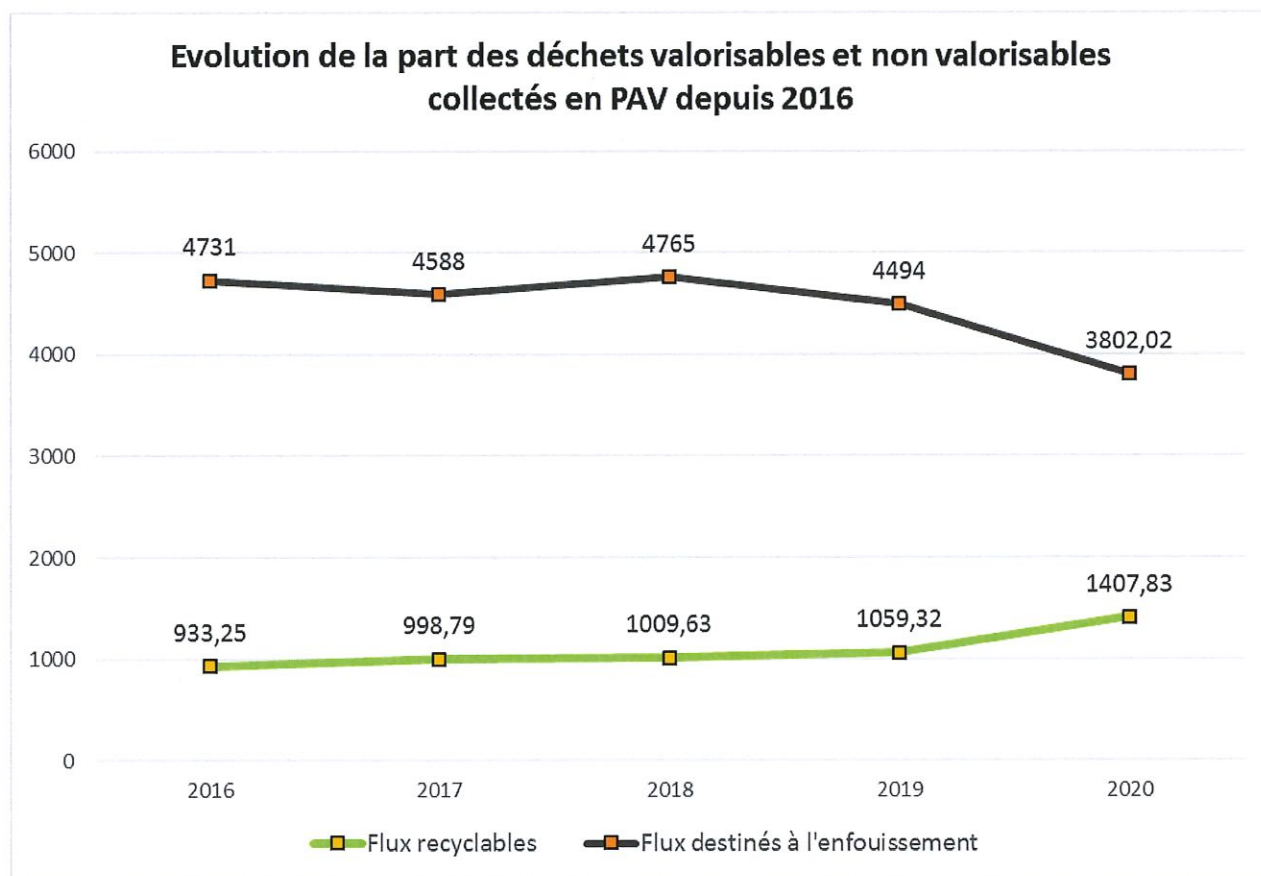
Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 2,29 kg/hbt/an

(Pour mémoire ratio 2019 : 4,72 kg/hbt/an)

(Pour mémoire ratio 2019 : 2,30 kg/hbt/an)

5. Synthèse de la collecte en PAV

Le graphique suivant illustre, de façon compilée, les tonnages de déchets valorisables (tri sélectif, verre et textiles) et non valorisables (ordures ménagères résiduelles et erreurs de tri) collectés en PAV.



Ce graphique met en évidence la forte baisse des déchets destinés à l'enfouissement et l'augmentation des déchets valorisables collectés en PAV et confirme ainsi l'intérêt et les résultats positifs du passage en collecte verticale et en biflux.

Il est ainsi possible de calculer les ratios suivants, qui sont des indicateurs de performance pris en compte notamment dans le Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets :

	2018	2019	2020
Ratio verre/omr	12.52 %	13.08 %	16.62 %
Ratio biflux/omr	15.66 %	17.45 %	24.61 %

Chapitre III

Indicateurs techniques de la collecte en déchetteries

N.B. : On rappellera que la mise à disposition des bennes et le transport des déchets collectés dans les déchetteries de la CCAPV sont des prestations désormais assurées par le SYDEVOM depuis le 1^{er} novembre 2018. Ces prestations étaient auparavant assurées par des opérateurs privés.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le **30 JUIN 2021**
ID : 004-200068625-20210629-2021_04_12-DE

1. Statistiques par type de déchets

1.1. Le Carton

✓ Sites concernés :

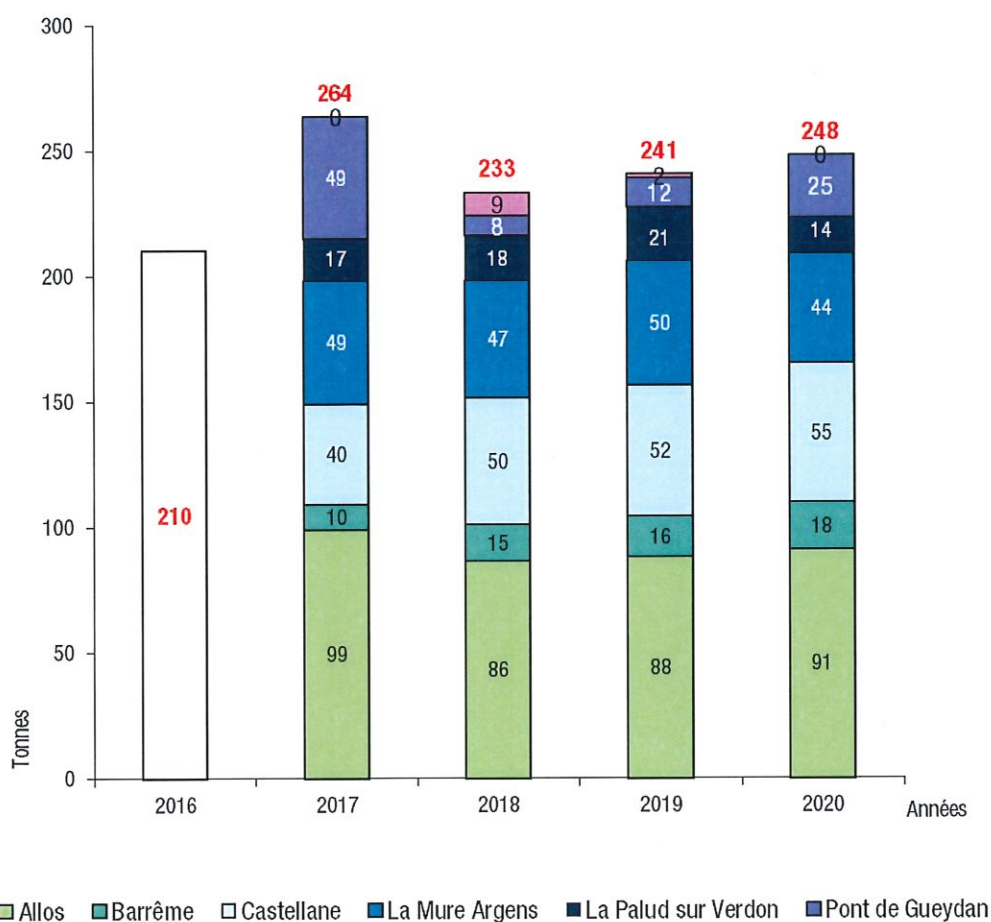
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2020 : 248 t

Evolution 2019/2020 : + 3 %

Evolution des tonnages de cartons collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2020



Ce graphique met en évidence une hausse régulière des tonnages de cartons collectés en déchetteries depuis 2018.

On rappellera qu'une benne dédiée aux cartons a été mise en place en novembre 2018 sur le site de la Déchetterie de Thorame Basse qui en était dépourvue auparavant mais celle-ci est désormais comptabilisée dans les tonnages du site d'Allos.

30 JUIN 2021

1.2. Les Métaux et ferrailles

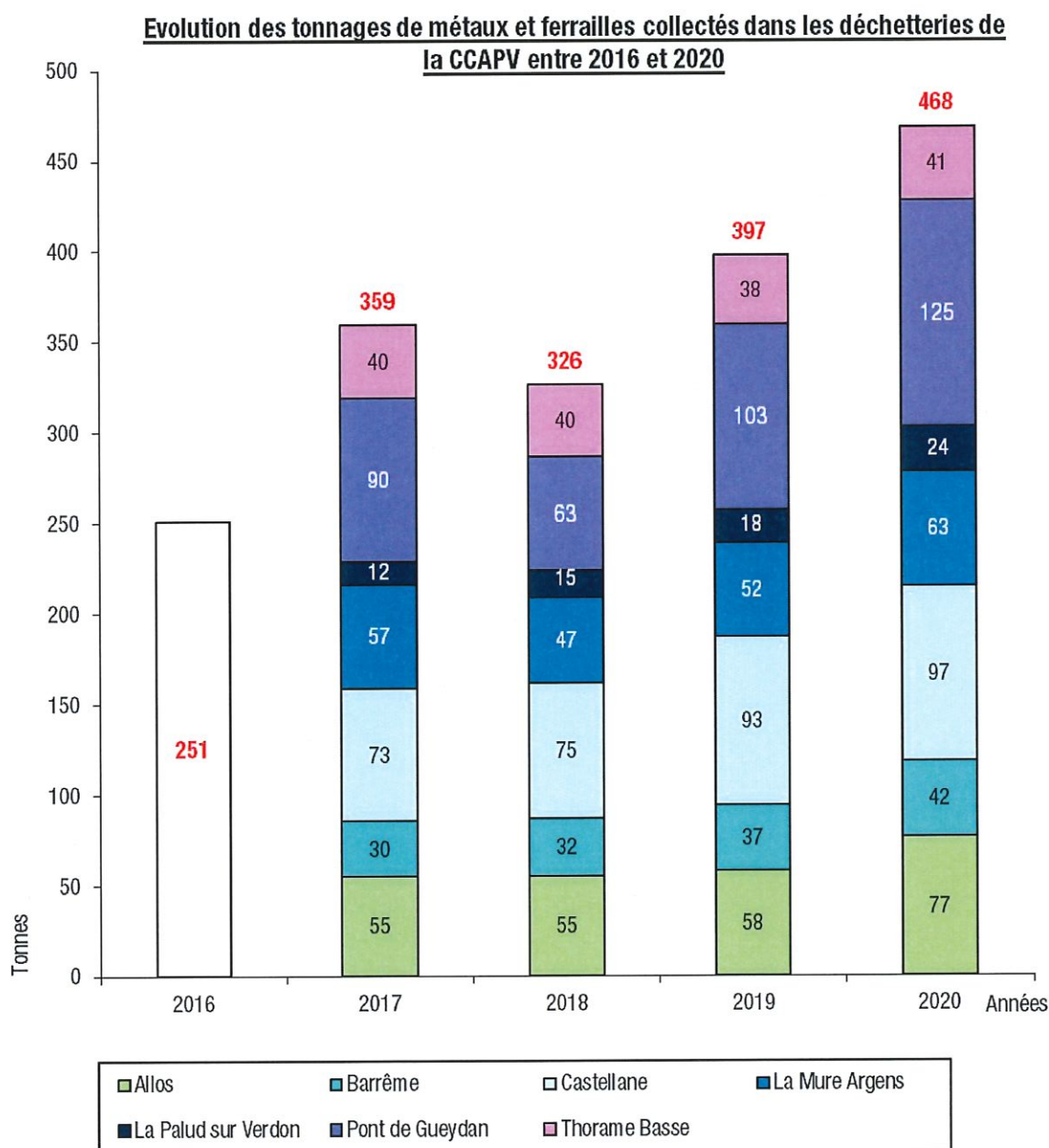
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2020 : 468 t

Evolution 2019/2020: +18 %



Ce graphique met en évidence une hausse régulière des tonnages des métaux et ferrailles collectés en déchetteries depuis 2018, et notamment sur le site de Pont de Gueydan sans que l'on puisse en expliquer la cause.

1.3. Le tout-venant non valorisable

✓ Sites concernés :

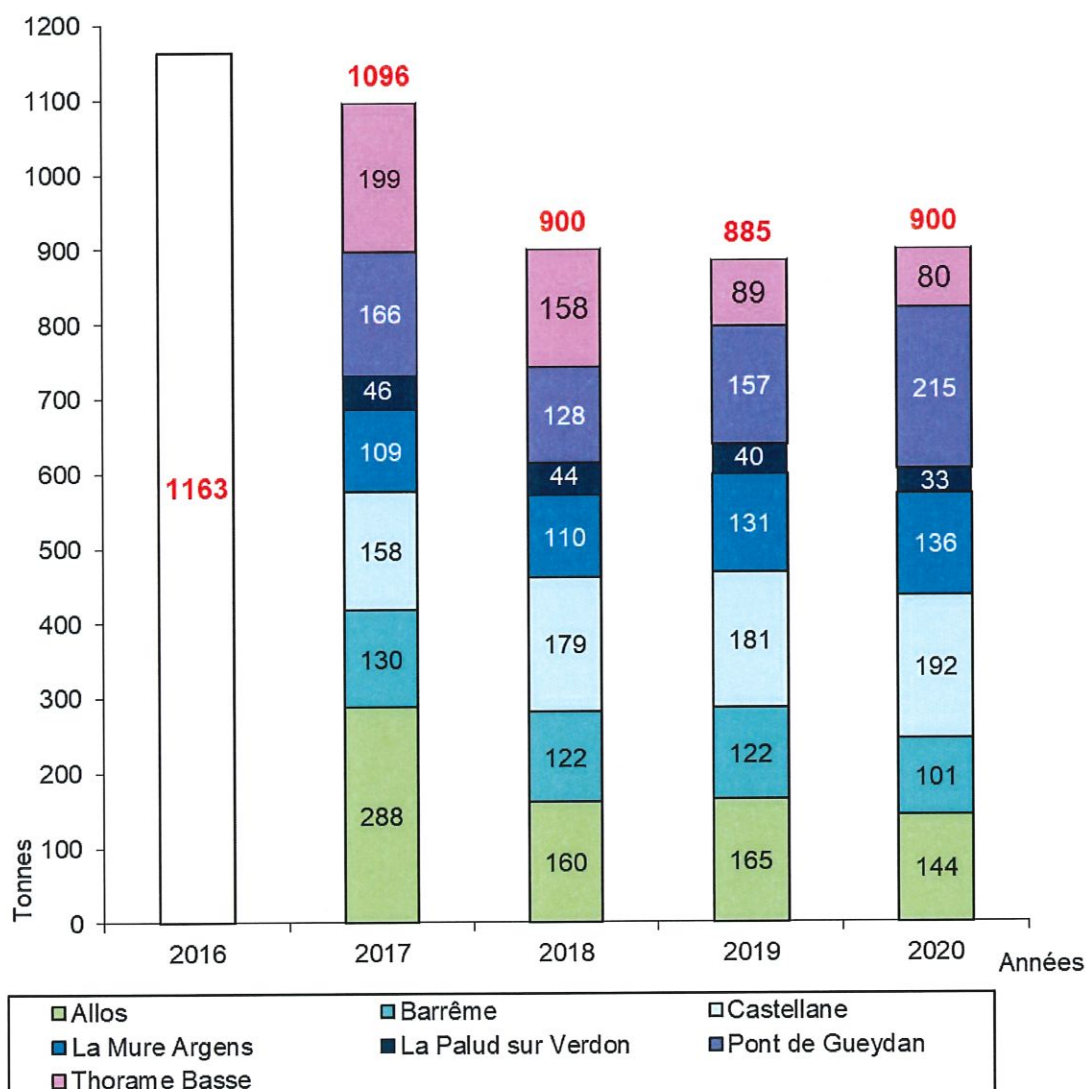
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Enfouissement

✓ Tonnage 2020 : 900 t

Evolution 2019/2020 : +2 %

Evolution des tonnages du tout-venant non valorisable collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2020



Ce graphique met en évidence une relative stabilité (+15 tonnes) des tonnages de tout-venant non valorisable collectés dans les déchetteries, qui reviennent à leur niveau de 2018.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30 JUIN 2021
ID : 004-200068625-20210629-2021_04_12-DE

Pour rappel, la baisse constatée entre 2017 et 2018 peut être attribuée au déploiement des bornes à mobilier dans les déchetteries d'Allos, Barrême et Pont de Gueydan, en cours d'année 2017.

30 JUIN 2021

1.4. Le Bois

✓ Sites concernés :

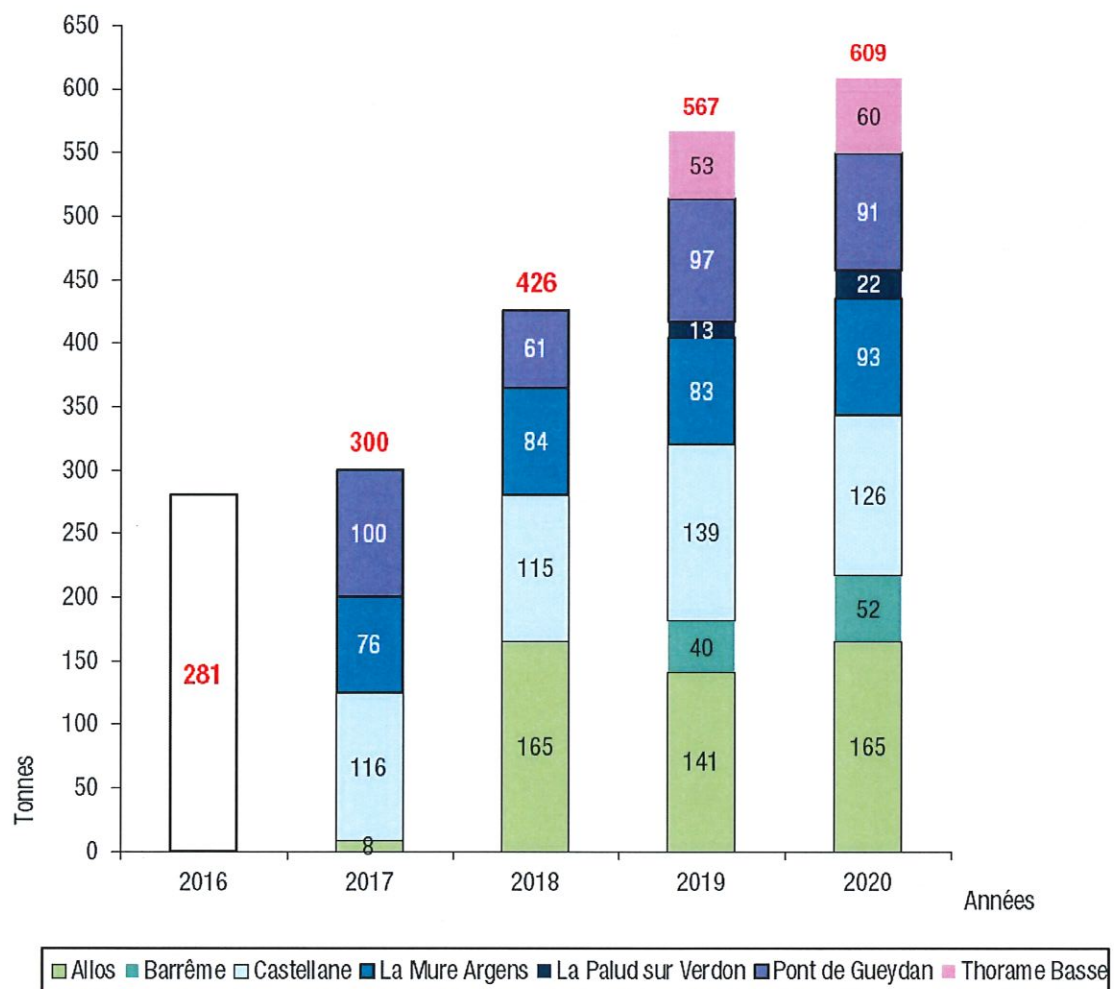
- Allos
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2020 : 609 t

Evolution 2019/2020 : + 7 %

Evolution des tonnages de bois collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2020



Ce graphique met en évidence une forte augmentation des tonnages de bois collectés dans l'ensemble des déchetteries depuis 2016. Celle-ci peut – en partie – être attribuée à la mise en place de bennes dédiées sur les sites qui en étaient dépourvus. Néanmoins, aucun élément connu ne permet d'expliquer de si fortes hausses régulières année après année. Le flux de bois devient l'un de plus coûteux en déchetteries (Cf. Indicateurs financiers).

1.5. Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)

✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

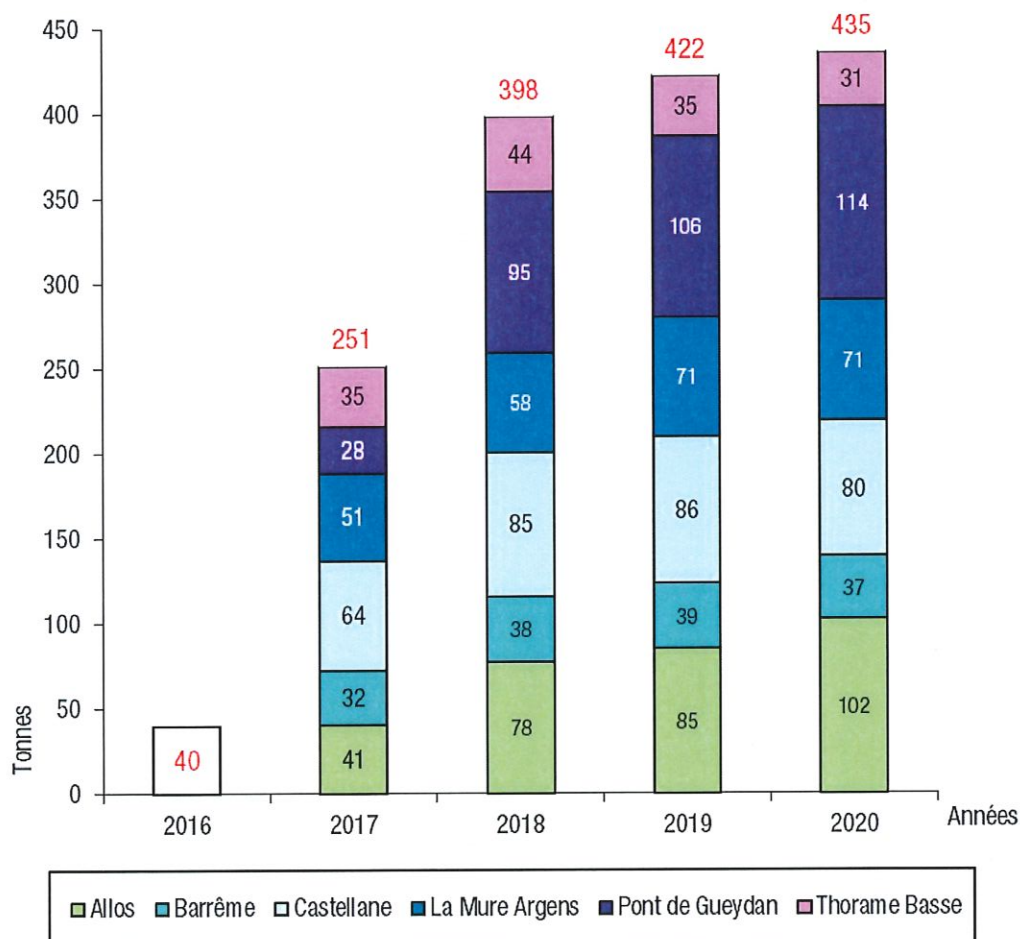
✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2020 : 435 t

Evolution 2019/2020 : + 3 %

Dans le cadre d'un partenariat avec Eco Mobilier, l'éco organisme en charge des Déchets d'Eléments d'Ameublement, une benne spécifique réservée à ce type de déchets a été mise en place sur tous les sites de la CCAPV, à l'exception de la déchetterie de la Palud sur Verdon.

**Evolution des tonnages de Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)
collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2020**



Ce graphique illustre le déploiement des bennes à Mobilier et la forte augmentation des tonnages entre 2016 et 2018. Les déchets collectés dans ces bennes étaient auparavant dirigés vers les bennes à tout venant non valorisable ou à bois. L'année 2020 correspond à la troisième année pleine de service des bennes destinées au Mobilier.

1.6. Les Déchets Inertes

✓ Sites concernés :

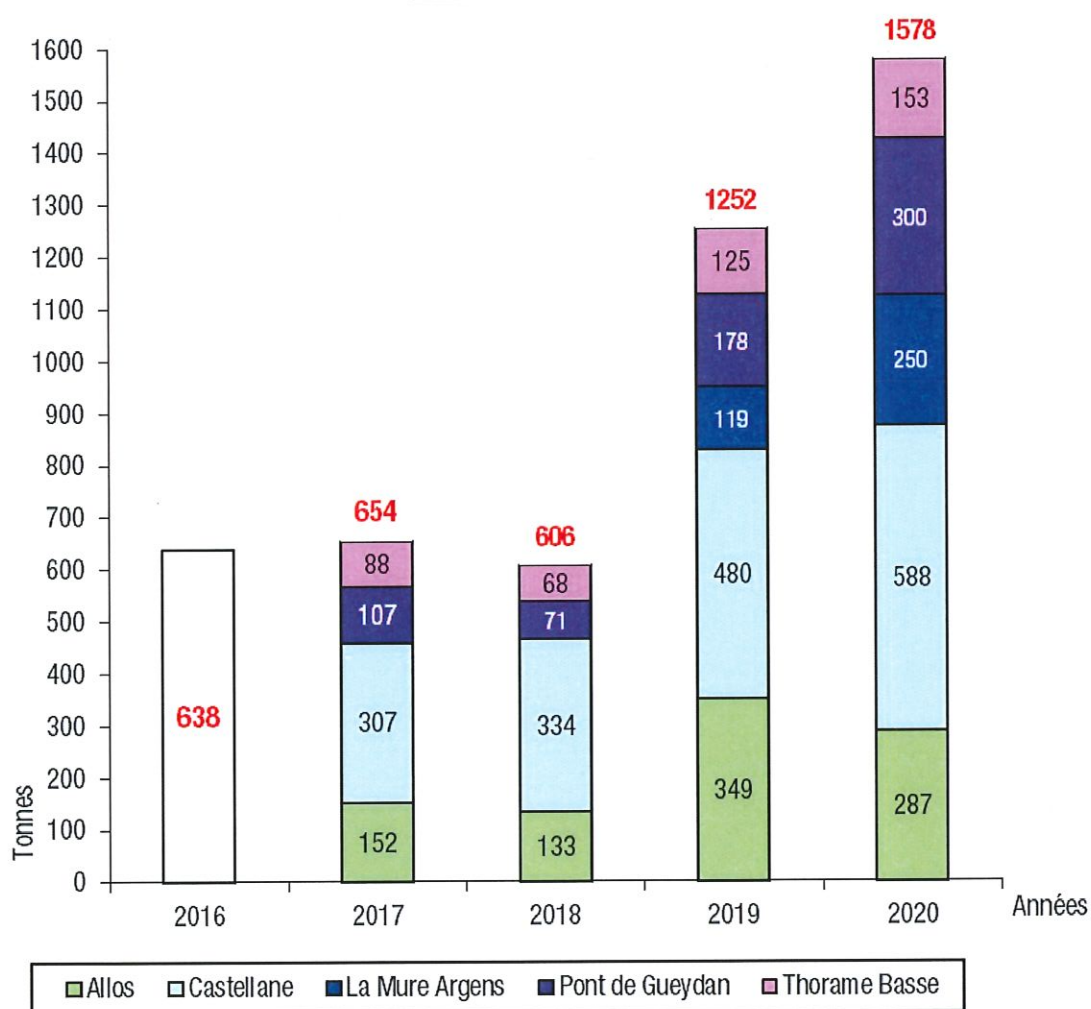
- Allos
- Castellane
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Enfouissement

✓ Tonnage 2020 : 1578 t

Evolution 2019/2020 : + 26 %

Evolution des tonnages de déchets inertes collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2020



Ce graphique met en évidence une très forte augmentation des déchets inertes collectés dans l'ensemble des déchetteries de la CCAPV.

Le traitement de ce type de déchets est très couteux pour la CCAPV (Cf. Indicateurs financiers).

1.7. Les Déchets Verts

✓ Sites concernés :

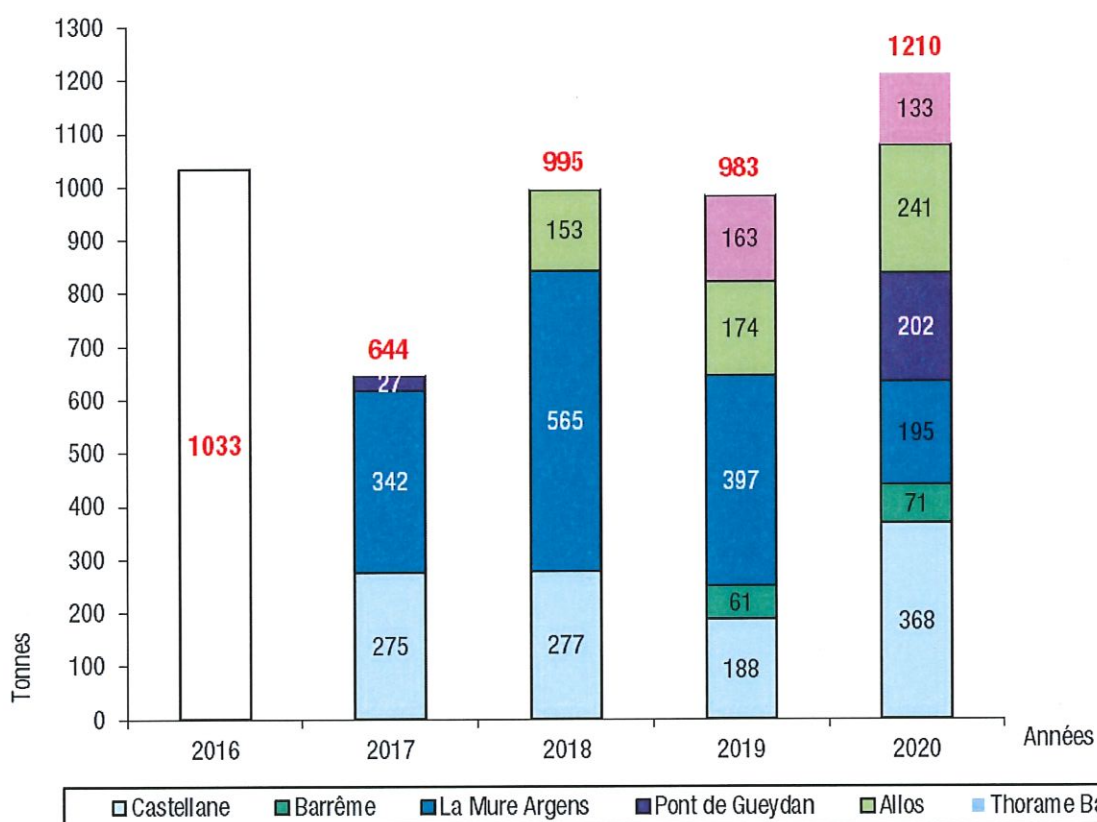
- Allos
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Broyage puis compostage ou valorisation agricole et énergétique

✓ Tonnage 2020 : 1210 t

Evolution 201/2020 : +23 %

Evolution des tonnages de déchets verts collectés et traités dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2020



Ce graphique met en évidence une augmentation des tonnages de déchets verts admis et broyés en déchetteries entre 2019 et 2020. Ce chiffre est biaisé par l'absence de campagne de broyage sur le site de Pont de Gueydan en 2019. Les tonnages de déchets verts collectés en 2019 sur ce site sont donc comptabilisés en 2020.

On rappellera que la CCAPV est engagée depuis fin 2018 dans une opération expérimentale de valorisation agricole des déchets verts après leur broyage sur les plateformes de broyage de la CCAPV. Le bilan de cette expérimentation étant très positif, celle-ci sera pérennisée à compter de 2021.

30 JUIN 2021

1.8. Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

✓ Sites concernés :

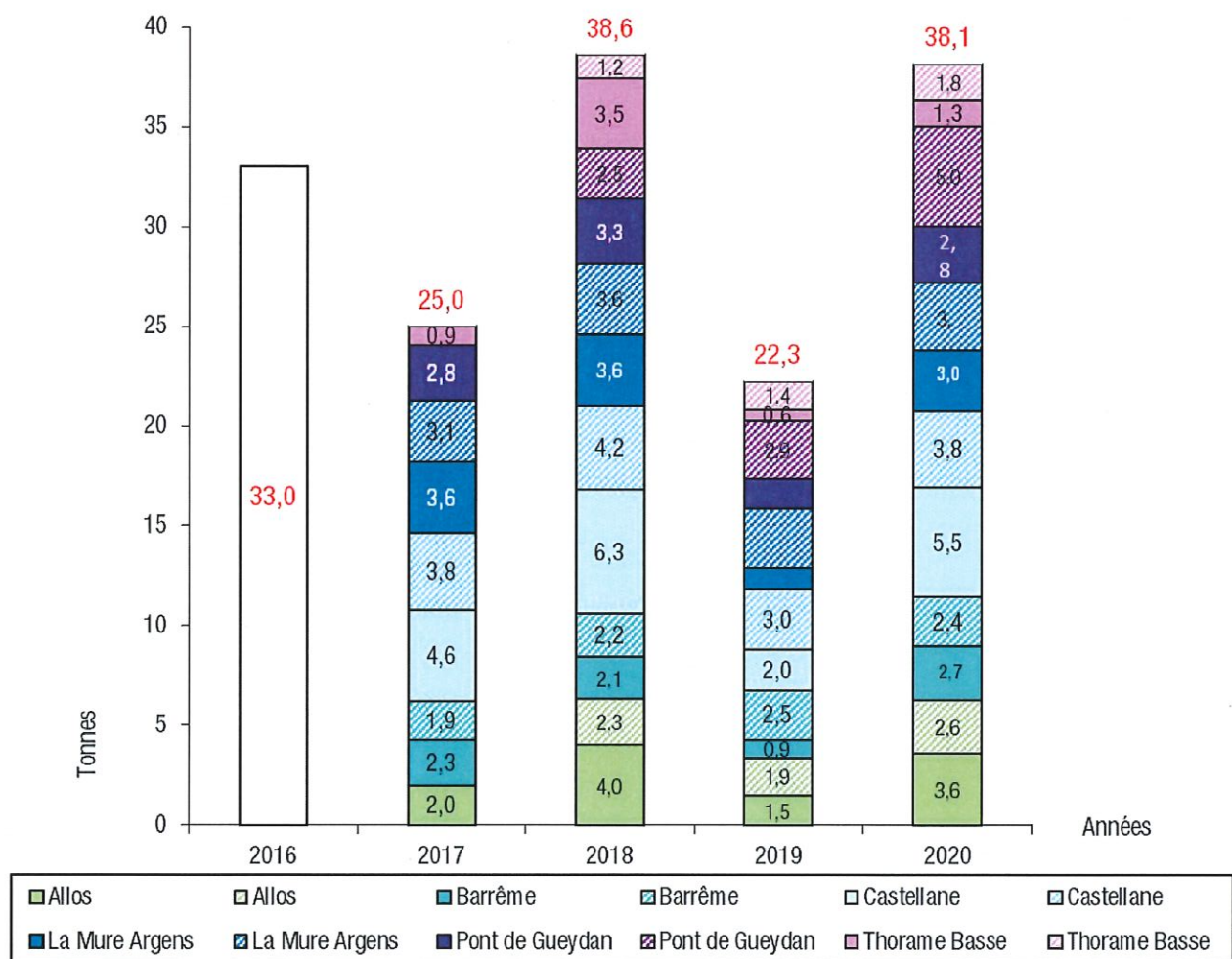
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Incinération

✓ Tonnage 2020 : 38,1 t

Evolution 2019/2020 : + 71 %

Evolution des tonnages de Déchets Diffus Spécifiques (DDS) collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2020



Après une année de forte baisse en 2019, ce graphique fait apparaître une nette augmentation des Déchets Diffus Spécifiques. La crise sanitaire de 2020 peut être envisagée comme l'une des causes de cette augmentation, les usagers ayant retrouvé goût au bricolage/jardinage/etc.

1.9. Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

✓ Sites concernés :

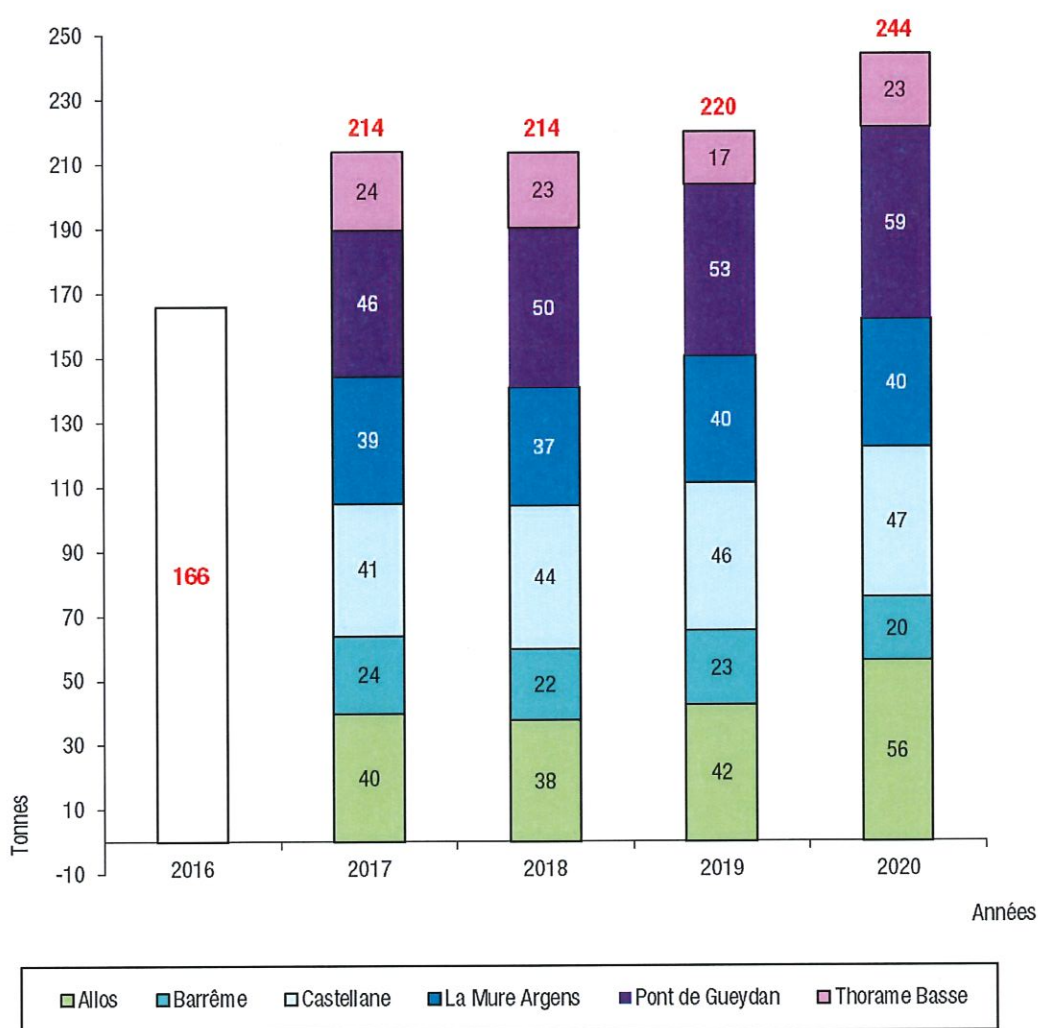
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2020 : 244 t

Evolution 2019/2020 : + 11 %

Evolution des tonnages des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2020



Ce graphique met en évidence une hausse des tonnages de DEEE collectés entre 2018 et 2020. Sur la base de ces chiffres, on évalue à près de 20,8 kg/hbt/an (pop municipale) et 10,35 kg/hbt/an (pop DGF) la production de DEEE sur le territoire de la CCAPV alors que le ratio moyen national pour les territoires ruraux est de 9,9 kg/hbt/an.

NB : Le rapport annuel d'activité 2020 d'Eco-Systèmes sur le territoire de la CCAPV est présenté en Annexe 1.

30 JUIN 2021

1.10. Les pneus VL

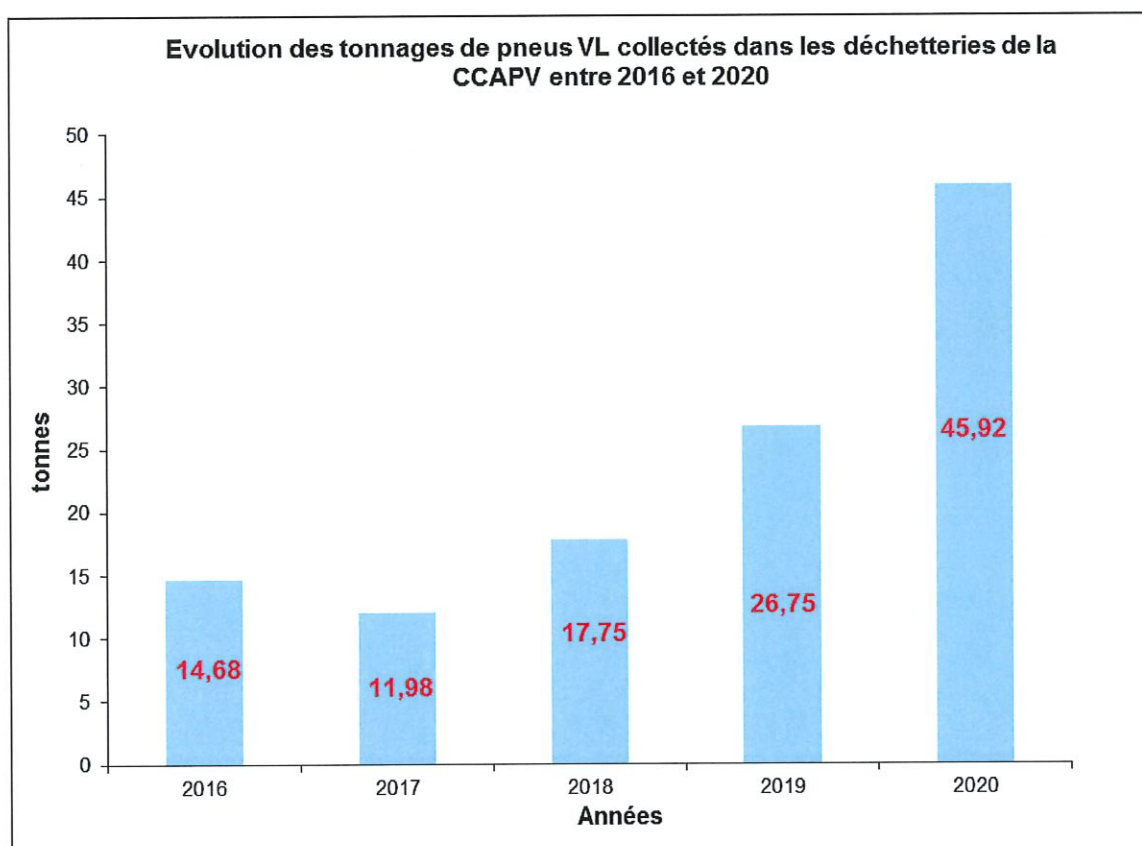
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2020 : 45,92 t

Evolution 2019/2020 : + 71,7 %



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion. On peut néanmoins noter une augmentation nette et régulière depuis 3 années des tonnages de pneus VL pris en charge et traités via les déchetteries de la CCAPV.

1.11. Les pneus PL et Agraires

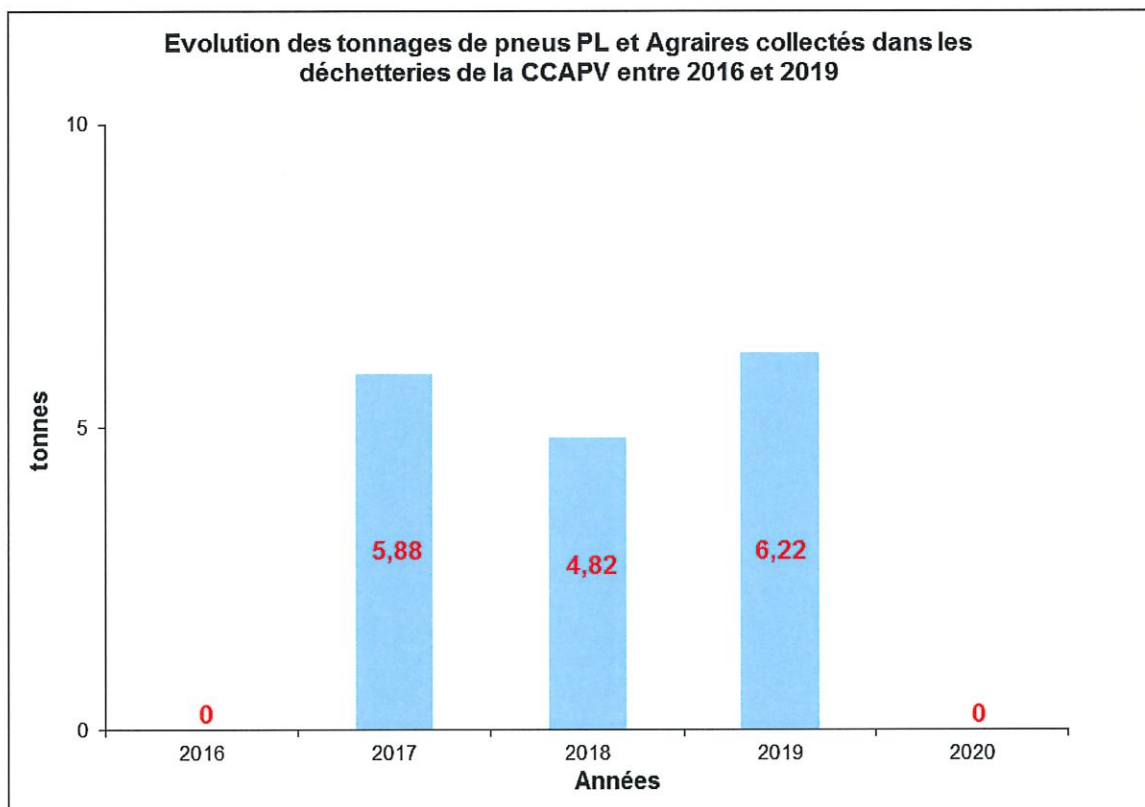
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2020 : 0 t

Evolution 2018/2019 : -



On notera qu'aucun enlèvement n'a été réalisé en 2020 et on rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

30 JUIN 2021

1.12. Les ampoules et néons

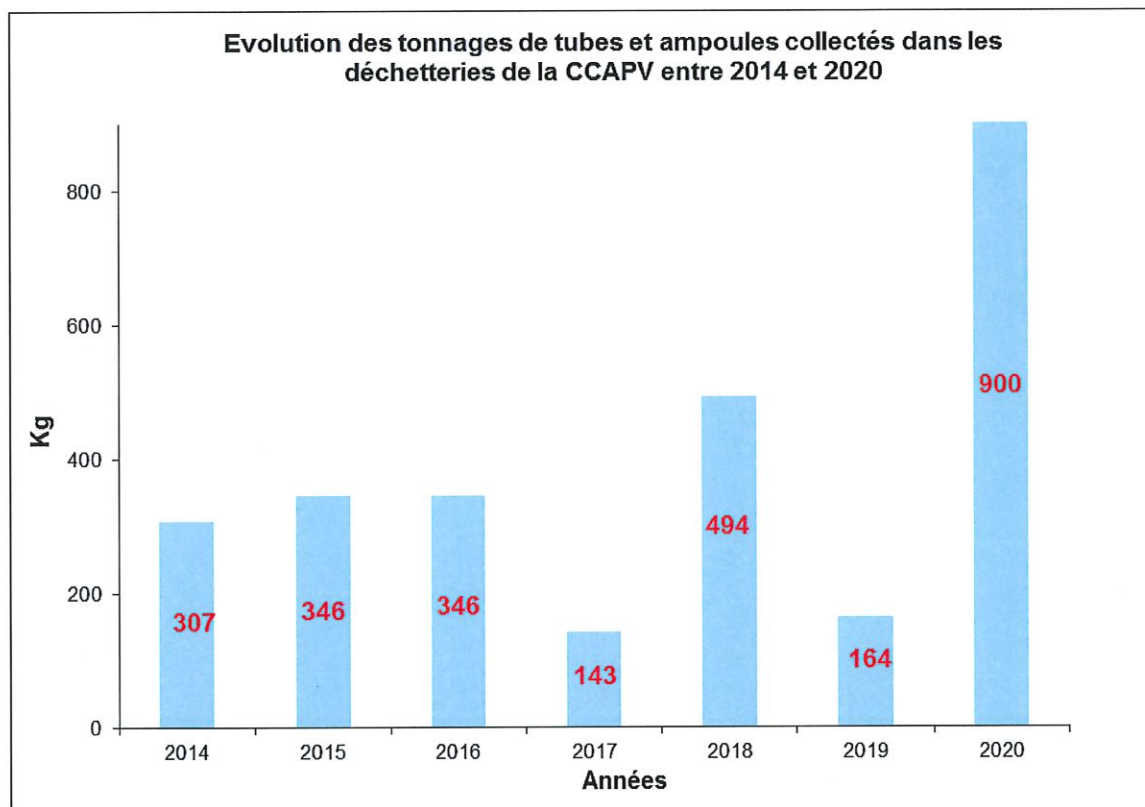
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2020 : 900 kg

Evolution 2019/2020 : + 449 %



Ce graphique illustre une forte hausse des quantités d'ampoules collectées en 2020. Néanmoins, on rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles. L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.13. Les piles et accumulateurs

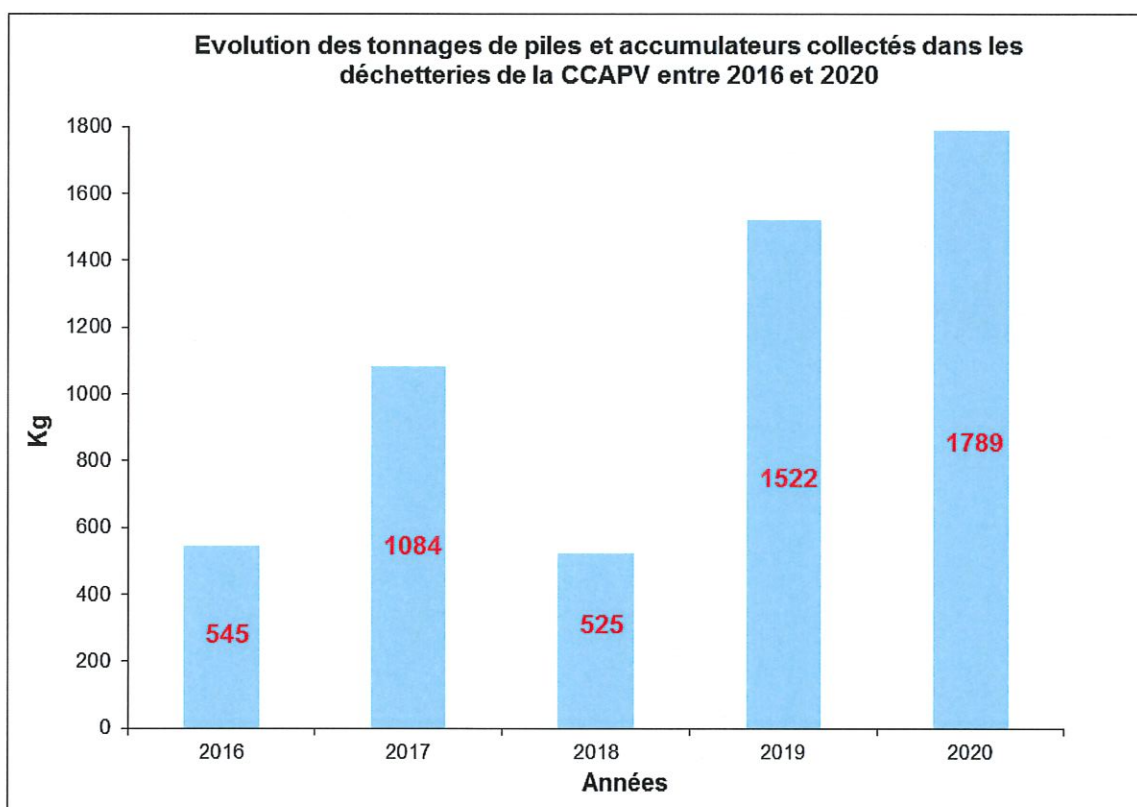
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2020 : 1789 kg

Evolution 2019/2020 : +17 %



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

On note néanmoins que l'année 2020 représente un record d'enlèvement de piles.

1.14. Consommables d'impression

✓ Sites concernés :

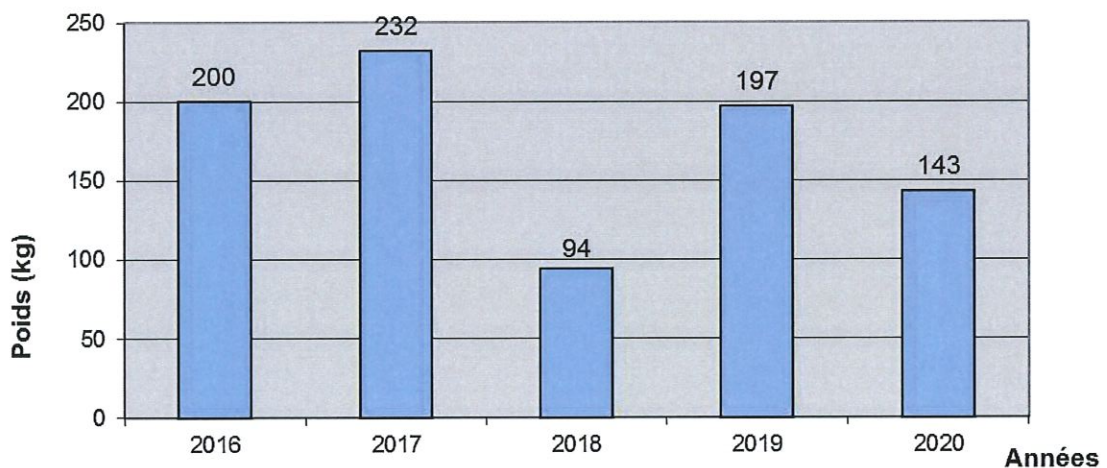
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2020 : 143 kg

Evolution 2019/2020 : - 27 %

Evolution des tonnages de consommables d'impression collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2020



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

2. Autres statistiques

Fréquentation des déchetteries

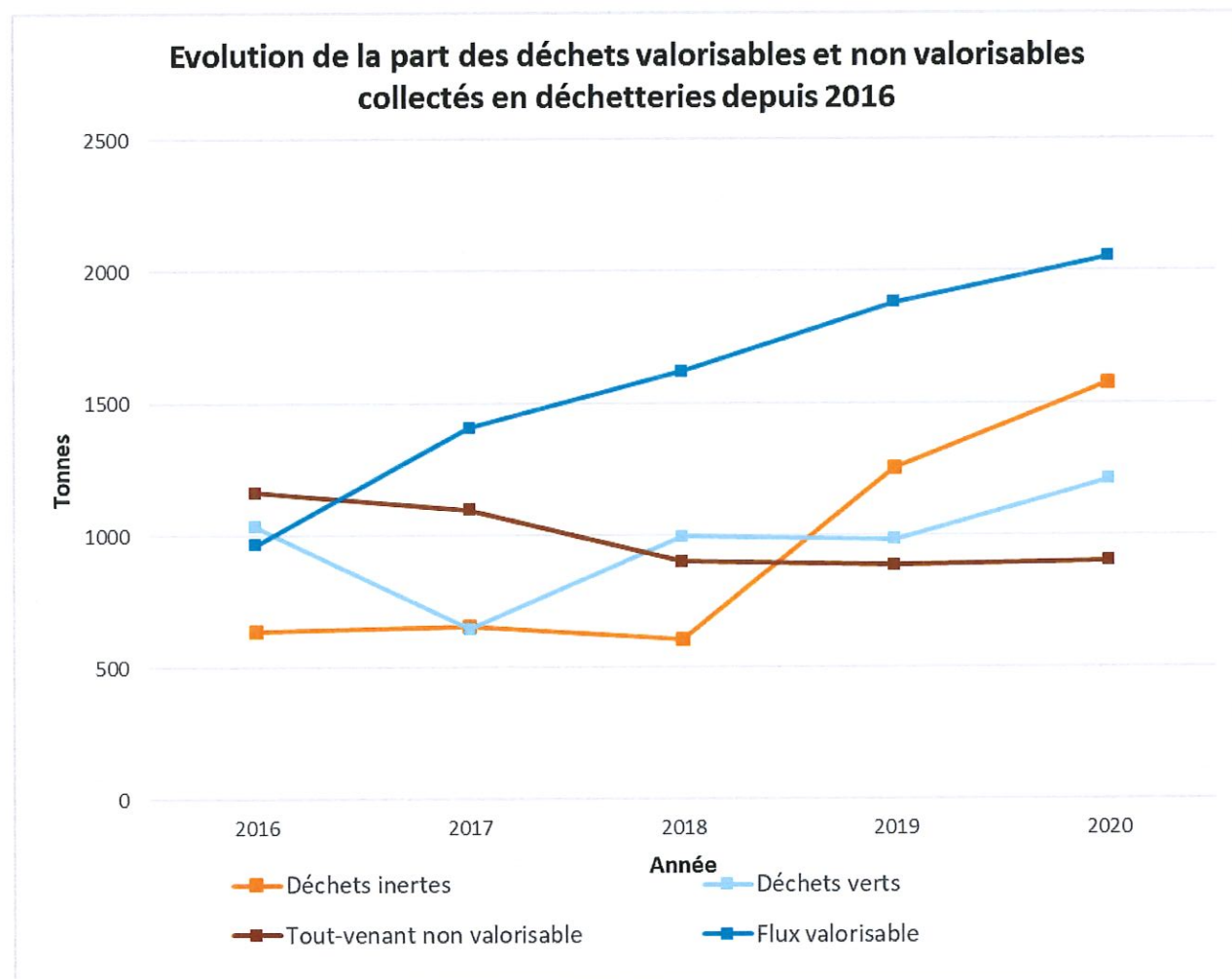
En raison de problèmes techniques et de « turn over » dans le personnel en charge du gardiennage des déchetteries, les chiffres de la fréquentation 2020 ne sont pas exploitables.

3. Synthèse de la collecte en déchetteries

Le graphique suivant illustre, de façon compilée, les tonnages de déchets valorisables (ferrailles, cartons, bois, pneus, DEEE, piles, ampoules, cartouches, DEA) et non valorisables (tout-venant non valorisable) collectés en déchetteries. Les tonnages de déchets verts et déchets inertes apparaissent sous forme de courbes séparées.

Pour faciliter la lecture de ce graphique,

- Les flux valorisables sont représentés par des couleurs froides (bleu)
- Les flux non valorisables sont représentés par des couleurs chaudes (rouge)



Globalement, ce graphique met en évidence une forte augmentation des tonnages de déchets (valorisables ou non) collectés en déchetteries. En d'autres termes, le territoire de la CCAPV produit de plus en plus de déchets.

On note néanmoins que cette augmentation concerne particulièrement les flux de déchets valorisables, de déchets verts et de déchets inertes.

Le tout venant non valorisable, flux soumis à la TGAP, reste stable depuis 2018.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

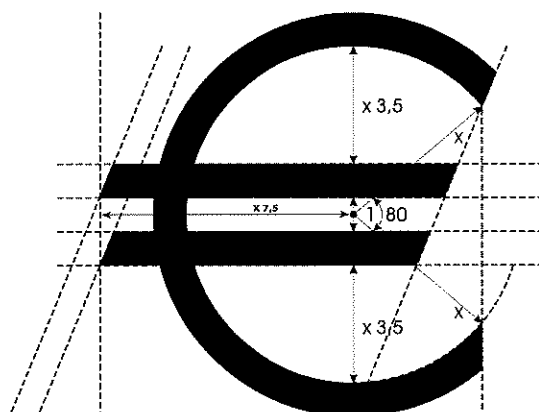
Affiché le

30 JUN 2021

ID : 004-200068625-20210629-2021_04_12-DE

Chapitre IV

Indicateurs Financiers



1. Le budget annexe

Le service « Ordures Ménagères » fait l'objet d'un budget annexe dans la comptabilité de la CCAPV.

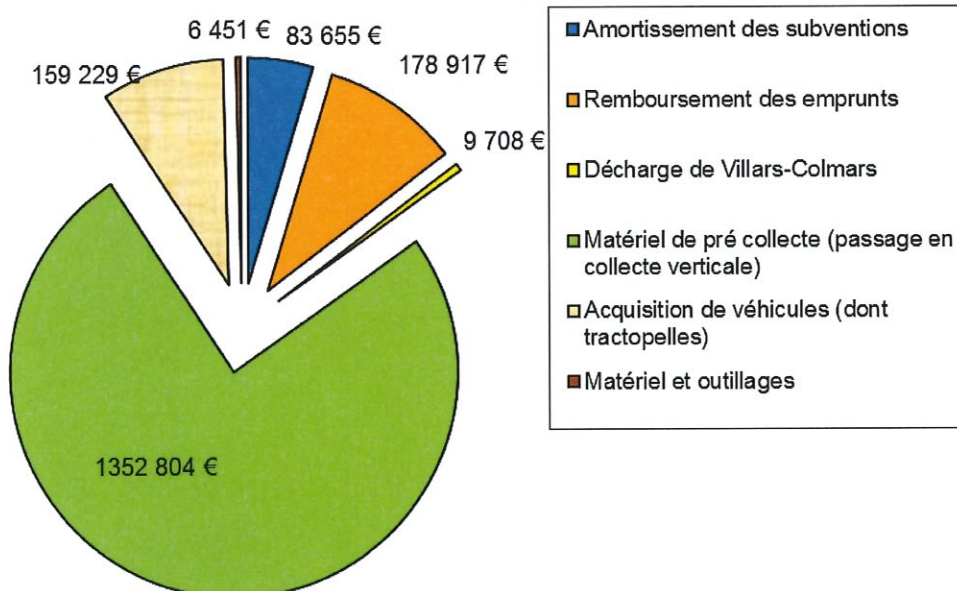
L'analyse financière du compte administratif 2019 permet de faire ressortir les éléments suivants :

a) Section d'investissement

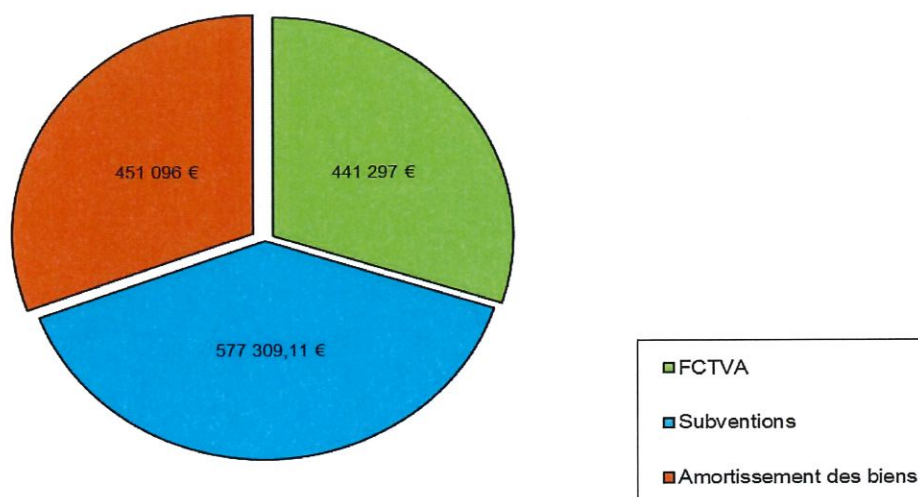
Dépenses totales : 1 790 764 €

Recettes totales : 1 469 702 €

Répartition des dépenses - Section d'investissement - Exercice 2020



Répartition des recettes - Section d'investissement - Exercice 2020

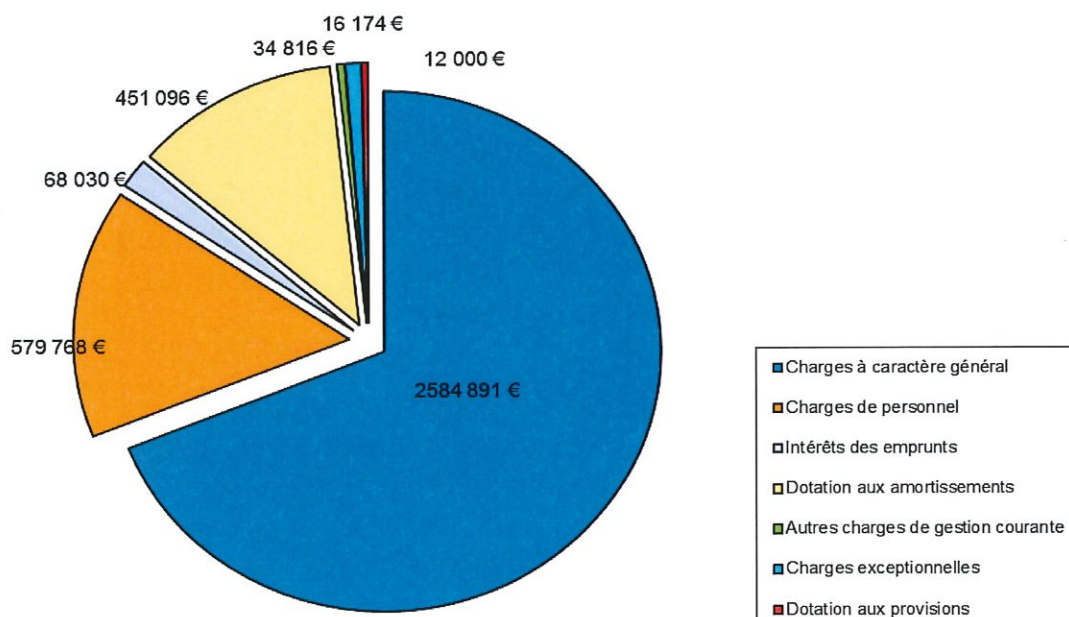


b) Section d'exploitation

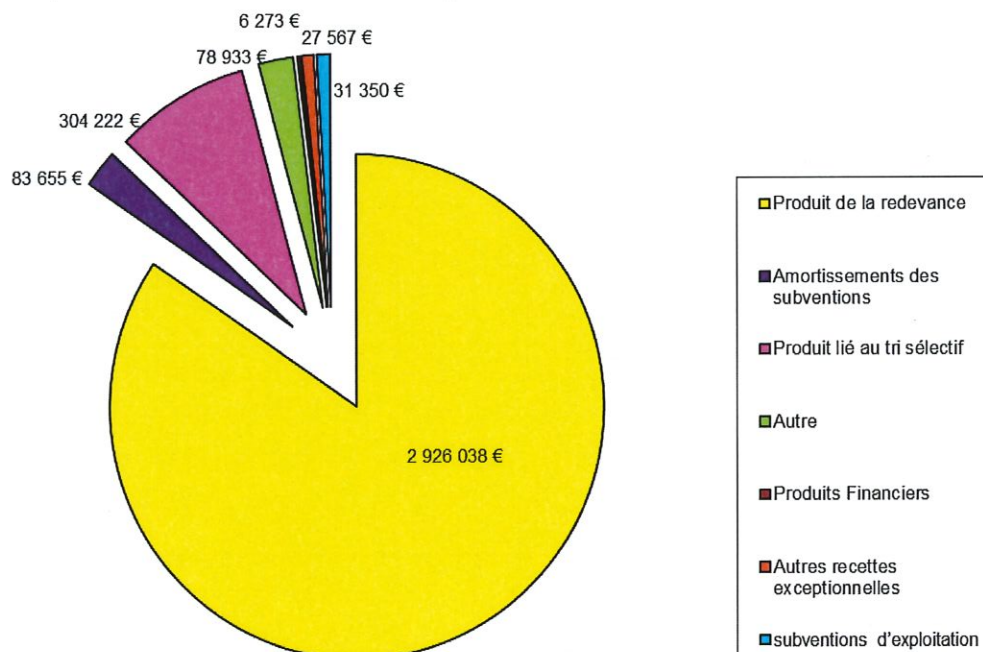
Dépenses réelles : 3 746 776 €

Recettes réelles : 3 458 038 €

Répartition des dépenses - Section d'exploitation - Exercice 2020



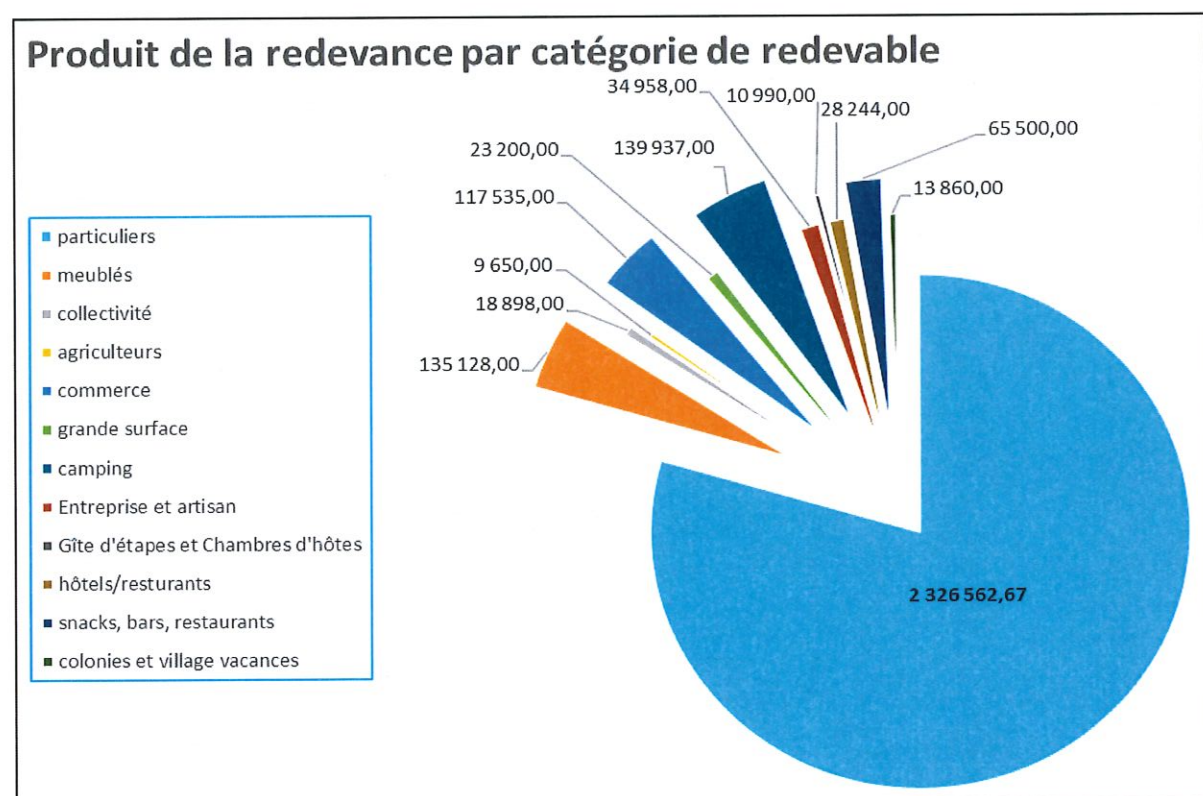
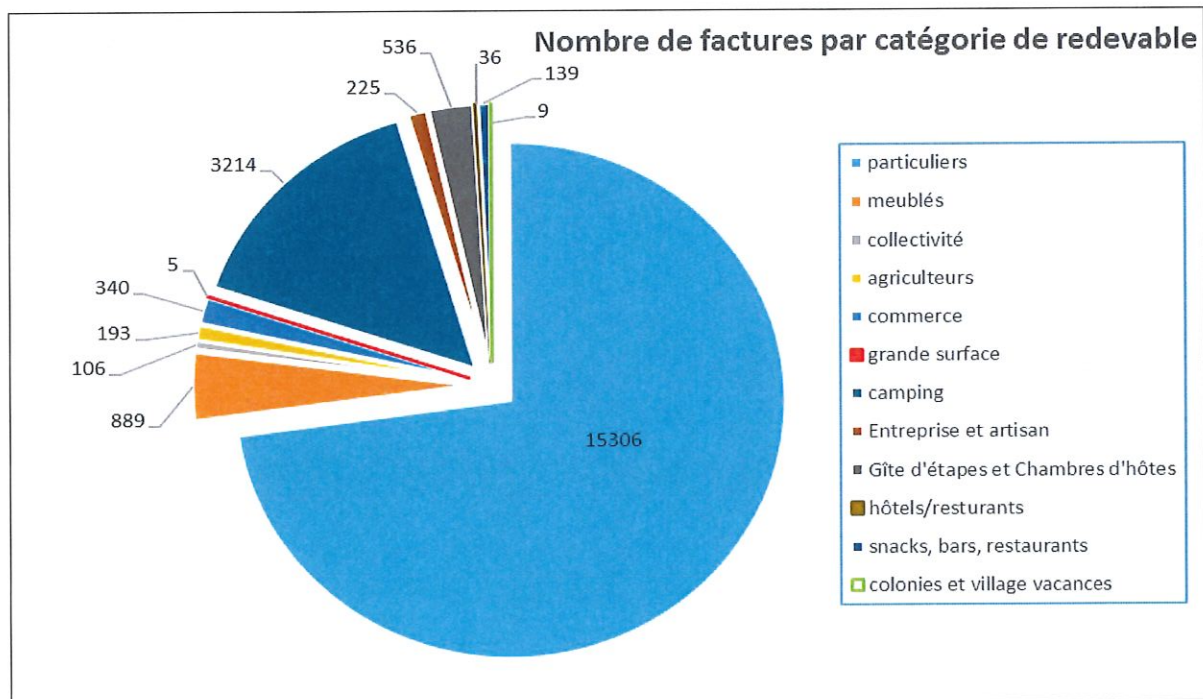
Répartition des recettes - Section d'exploitation - Exercice 2020



2. Redevances et rôle

Comme on peut le voir sur le graphique précédent, la principale recette de fonctionnement est le produit de la redevance.

Les graphiques suivants présentent le nombre de factures éditées en 2019 par type de catégorie ainsi que le produit correspondant.



3. Evaluation des coûts de collecte et de transport

- Avant passage en extension des consignes de tri, passage en collecte verticale en biflux et transfert de la collecte au Sydevom

Territoires CCAPV	Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre
Ex. CCHVVA (schéma de pré collecte : biflux)	268 € HT / t (Prestataire)	290 € HT / t (Prestataire)		76 € HT / t (Sydevom)
Ex. CCMV (schéma de pré collecte : tri flux)	150 € HT / t (CCAPV)	1 230 € HT / t (CCAPV)	79 € HT / t (Sydevom)	
Ex. CC Teillon (schéma de pré collecte tri flux)				
Ex. CCPE (schéma de pré collecte tri flux)				
Ex. CCTL (schéma de pré collecte tri flux)		611 € HT / t (Sydevom)		

- Depuis passage en extension des consignes de tri, passage en collecte verticale en biflux et transfert intégral de la collecte au Sydevom (01/01/20)

	Ordures ménagères	Biflux	Verre
Territoires CCAPV	155,50 à 175,49 € HT / t (Sydevom)	498 à 516 € HT / t (Sydevom)	90,2 € HT / t (Sydevom)

Soutiens financiers perçus au titre de la communication

Certains partenariats mis en place entre la CCAPV et différents organismes prévoient que ces derniers peuvent être amenés à verser un soutien financier en compensation des efforts de communication réalisés par la CCAPV.

Le tableau suivant fait l'état des soutiens perçus en 2020 au titre de la communication :

Organisme	Montant du soutien financier perçu au titre de la communication
Eco TLC	1 140,30 €
TOTAL	1 140,30 €

En 2020, la communication sur le recyclage des textiles via la diffusion d'un flyer a permis à la CCAPV de percevoir 1 140,30 € de la part d'Eco TLC.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le **30 JUIN 2021**

ID : 004-200068625-20210629-2021_04_12-DE

Chapitre V

Communication, sensibilisation et actions diverses



1. Campagnes de communication menées en 2020

En 2019, les actions de communication ont essentiellement porté sur le passage en collecte verticale et en extension des consignes de tri :

Public cible		Actions
Usagers	15 juin	Tri des déchets – sensibilisation en présentiel
Usagers	16 juin	Tri des déchets – sensibilisation en présentiel
Usagers	18 juin	Tri des déchets – sensibilisation en présentiel
Communes	Février	Tri des déchets -Répartition des sacs de pré-collecte + guide de tri – 1 ^{ère} dotation
Usagers	Articles site	Articles site : • Broyat janvier 2020 • Fermeture dechet' Thorame 11 mars 2020 • Gestion des déchets Covid 23 mars 2020 • Relance le 27 mars • Déchets agricoles bacs jaunes 8 avril + annonces ouverture dechet' aux professionnels • Ré-ouverture des déchetteries 21 avril • Ré-ouverture des déchetteries, bilan 28 avril • Retour tri sélectif 12 mai • Collecte déchets agricoles 2 et 3 juin • Alerte qualité du tri 12 juin • Formation agent de déchetterie 13 octobre
	Pages fixes :	11 modifications en cours d'année
	Post réseaux socio	• Fermeture déchetteries TDF 26 aout • Formation agents de déchetterie 13 octobre • Relais ramassage citoyen Annot 17 octobre • Maintien ramassage 2^{ème} confinement 29 octobre • Maintien déchetteries : post général 30 octobre • Maintien déchetteries : post spécifique 3 novembre gestion des déchets covid 8 novembre • Rappel gestion des déchets covid 8 novembre • Evacuation déchets gorges du Verdon 23 novembre + film publié le 24 novembre • Vigilance déchets médicaux 14 décembre • Alerte météo, vigilance accès déchetterie et suspension collecte 28 décembre
Communes	Affiches Juillet 2020	Panneau déport encombrants toléré La Rochette + Saint Pierre
	Affiche Février 2020	Préparation d'une affiche pour les communes dépôts sauvages interdits
	Affiche Juin 2020	Affiche compostage individuel

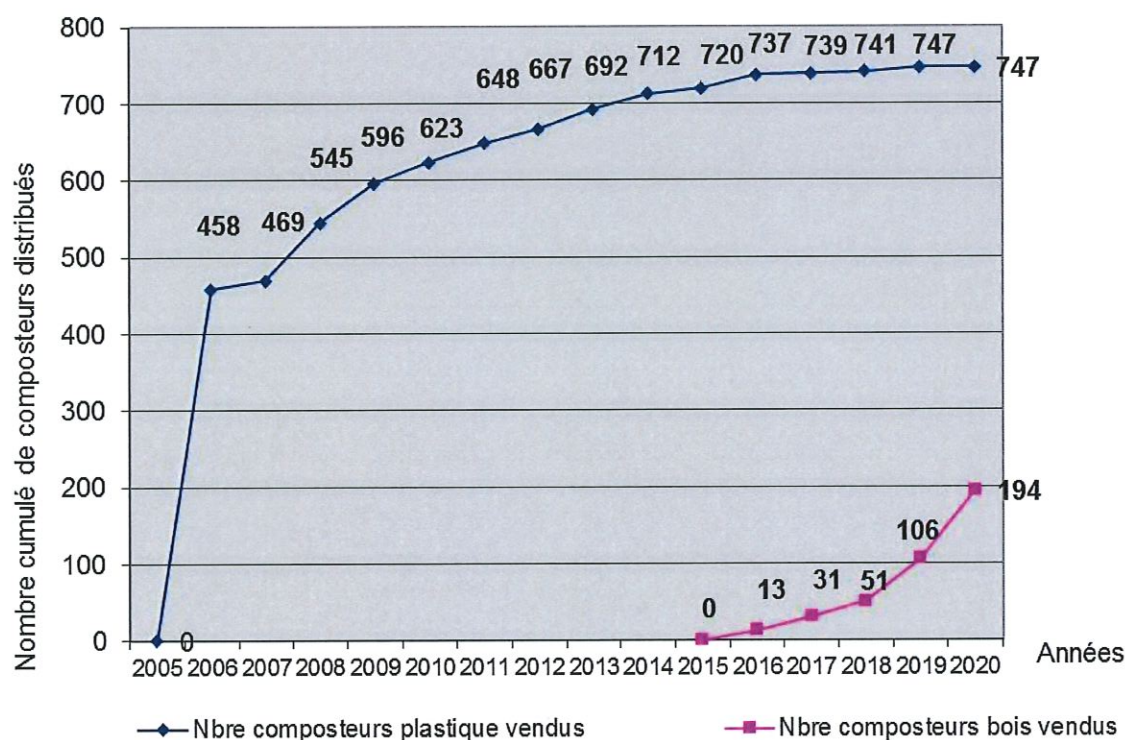
2. Le compostage domestique

Depuis 2006, dans le cadre d'une convention avec le Sydevom, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon distribue à des foyers volontaires, des composteurs domestiques afin de détourner les déchets fermentescibles des ordures ménagères. Le nombre de composteurs distribués depuis le lancement de l'opération est présenté dans le graphique suivant.

En 2020, seuls des composteurs en bois ont été distribués : ce sont 88 composteurs en bois supplémentaires qui ont été distribués.

Au total, ce sont donc 941 composteurs comptabilisés qui ont été distribués depuis le lancement de l'opération compostage domestique en 2006.

Evolution du parc de composteurs individuels sur le territoire de la CCAPV depuis le lancement de l'opération



ANNEXE 1

Rapport d'activité annuel 2020 d'Ecosystem sur le territoire de la CCAPV

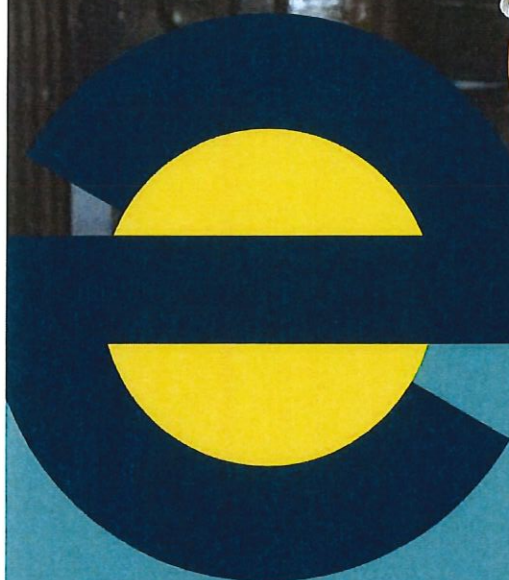
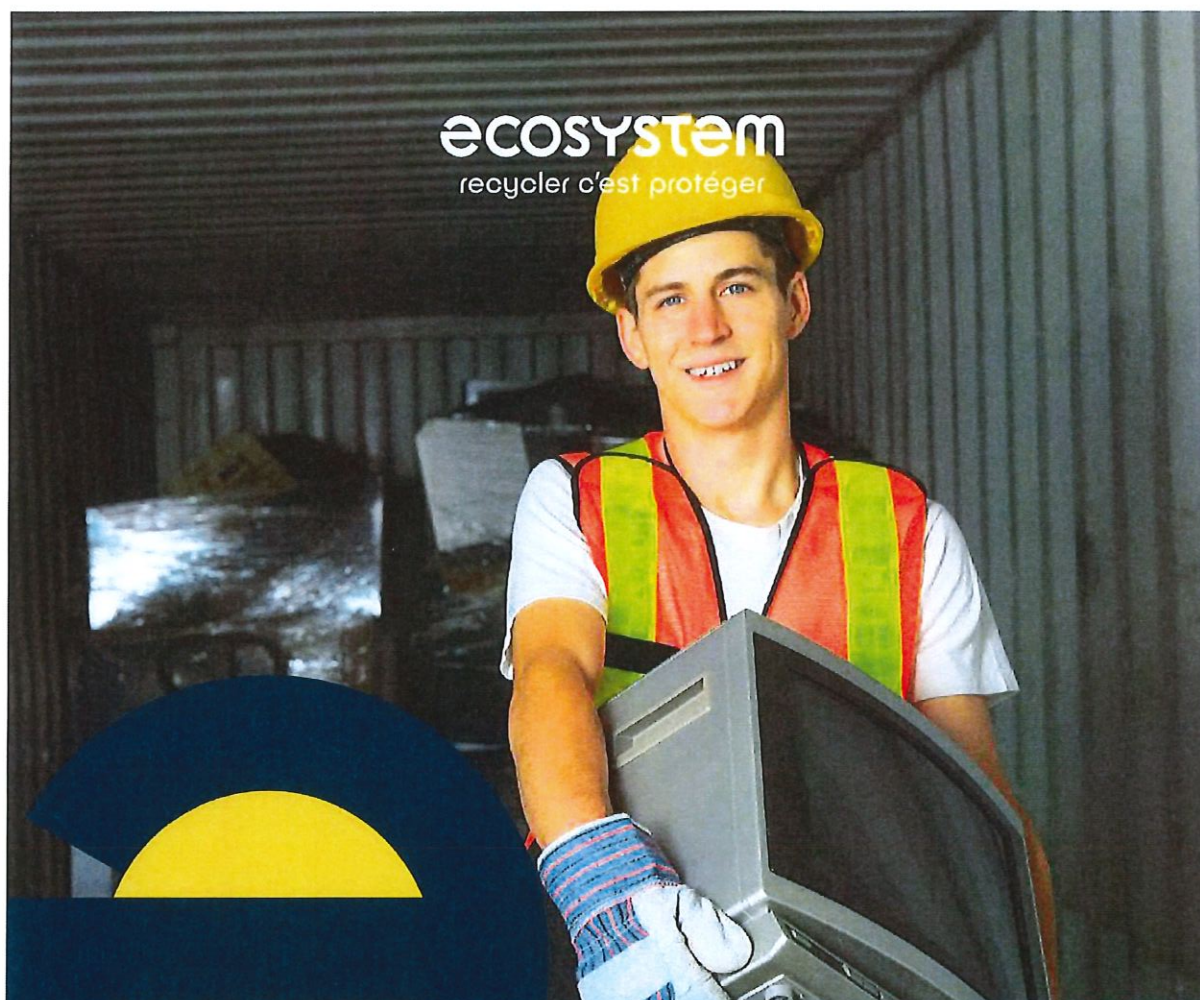
Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

ID : 004-200068623-20210630-04_12-DE

ecosystem
recycler c'est protéger



DEEE ménagers Rapport Développement Durable

— Édition Collectivités Territoriales 2020

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON,
SOURCES DE LUMIERES (04)**

ÉDITO



2020 nous a mis à l'épreuve, individuellement et collectivement. Cette pandémie de COVID 19 a bouleversé nos modes de fonctionnement. Face à cette situation, **ecosystem** et les collectivités locales ont réussi à maintenir un service de collecte pendant toute l'année et à rattraper le décalage dû au ralentissement de la filière en avril.

Dès le début du confinement, nous nous sommes adaptés aux territoires avec une approche pragmatique pour trouver des solutions propres à chacun d'eux. Et les résultats parlent d'eux-mêmes : la collecte atteint plus de 580 000 tonnes de DEEE ménagers et près de 4 900 tonnes de lampes, ce qui reste un excellent résultat au regard de la situation.

Soulignons d'ailleurs, la bonne performance de collecte dans les territoires d'Outre-Mer avec 12 685 tonnes de DEEE ménagers et de lampes et où se sont déroulées notamment deux opérations exceptionnelles à Mafate sur l'île de la Réunion et en Guyane dans les marais de Kaw (article p. 11).

Durant toute cette période, **ecosystem** a continué à accompagner les collectivités, parfois à distance, au travers de visites, de moyens déployés pour la sécurité, de la réparation des conteneurs et de l'ajustement des fréquences d'enlèvement. Pour soutenir nos partenaires de l'Economie sociale et solidaire et assurer la continuité de financement sur les activités de réemploi et de réutilisation, nous avons décidé de verser

l'intégralité des soutiens à Emmaüs et Envie (base 2019) en neutralisant les impacts liés à la perte d'activité sur les EEE usagés.

Pour 2021, nous continuerons les actions inscrites dans notre projet d'entreprise. Ces actions sont, bien évidemment, en cohérence avec le contenu des dispositions de la Loi AGECS* notamment celles relatives à l'allongement de la durée de vie des appareils par le réemploi. Nous sommes engagés dans cette voie depuis notre création et nous poursuivrons, en lien avec les collectivités, toutes les modalités adaptées pour accompagner cette nouvelle réglementation avec efficacité et pragmatisme.

Nous souhaitons également développer une approche plus urbaine de notre collecte dans les agglomérations denses. D'ailleurs, dans la période du post-confinement, nous avons démarré une expérimentation d'une collecte qualifiée directement auprès des ménages en partenariat avec plusieurs collectivités ne disposant pas de déchetterie à proximité.

Plus que jamais cette année, nous avons prouvé que le modèle collectif d'**ecosystem**, basé sur une relation de confiance avec ses partenaires, permet d'obtenir adaptabilité, agilité et robustesse de la filière dans toutes les situations.

Guillaume DUPARAY

Directeur du Développement

* Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

CHIFFRES NATIONAUX 2020

588 322

Tonnage global collecté

48,1%*

Taux de collecte global
* vs obligation réglementaire (de collecte)

11,4

Moyenne nationale de collecte en kg/hab

76%

Taux moyen de recyclage

86,2%

Taux moyen de valorisation

Réalisation ecosystem - Équipe projet RDD : Stéphanie Benarac, Malika Dzon, Hervé Auduc, Michelle Amolken, Alice Bizouard, Octave Baron, William Degaine, Laurène Cuenot, Erwan Penlaë. Création : Agence CMJ - Mise en page : Pascal Larbier - Crédits photos : ecosystem.

ecosystem
recycler c'est protéger

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON, SOURCES DE LUMIERES (04) **2**

LES RÉSULTATS DE VOTRE COLLECTE 2020

244,1

tonnes de DEEE
ménagers collectés



+10,8%

par rapport
à la collecte 2019



42 349

appareils électriques
et électroniques

=

21,9

kg d'appareils/hab/an



9 897

lampes

=

0,9

lampes/hab/an



183 tonnes
de matières recyclées

36 tonnes
de matières éliminées
en installations spécialisées

26 tonnes
de matières autrement valorisées
(valorisation énergétique, produits d'isolation ...)



202

tonnes de CO₂ non émises
(le recyclage a permis d'éviter des
émissions de CO₂ - voir page 7)



598

tonnes de CO₂ éliminées
(grâce au traitement des
gaz polluants - voir page 7)

VOTRE BILAN 2020

Votre contribution à la collecte en 2020

Votre 1^{ère} collecte date du : **12/08/2009**

	2019 (tonnes)	2020 (tonnes)	Progression des flux 2019/2020	Nombre d'objets 2020
GEM HF	82,5	93,0	+12,7%	1 856
GEM F	48,3	43,9	-9,1%	879
ÉCRANS	24,1	18,0	-25,5%	1 249
PAM	65,2	88,4	+35,6%	38 365
LAMPES	0,2	0,9	+436,0%	9 897
TOTAL	220,3	244,1	+10,8%	52 246



Vous avez collecté
en 2020



42 349
appareils



9 897
lampes

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail <https://pro.ecosystem.eco/> rubrique "Indicateurs".

Votre performance de collecte d'appareils 2020

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : **11 119**

Votre performance est basée uniquement sur la collecte réalisée sur les points d'enlèvements de votre collectivité.

Performance filière en (kg/hab/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	Autres canaux***	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	12,3	1,1	0,3	14,2
Votre région affiche une performance de :	5,9	2,3	2,9	11,0
Au niveau national, la performance est de :	6,4	1,9	3,1	11,4

La performance⁽¹⁾
de votre collectivité est :

21,9 kg
d'appareils/
hab/an

0,9
lampes/
hab/an

*Calcul sur la base du recensement INSEE 2018 (valable au 1^{er} janvier 2021).

** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.

*** ESS et autres canaux.

(1) Tonnage de l'année 2020/population contractuelle OCAD3E. Tient compte des éventuels changements de population et prorata temporis.

Performances nationales des collectivités territoriales desservies par ecosystem

Les performances nationales sont basées uniquement sur la collecte des appareils électriques et électroniques.

Milieu	Performance 2019	Performance 2020
Rural (< 70 hab/km ²)	10,17 kg/ha/an	9,81 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km ²)	7,33 kg/ha/an	7,15 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km ²)	2,99 kg/ha/an	2,85 kg/ha/an

Votre
collectivité
fait partie
du milieu :
rural

VOTRE BILAN 2020

Tableau récapitulatif des soutiens versés à votre collectivité

Les différents barèmes de soutiens financiers dédiés aux collectivités territoriales sont définis dans le cadre de la convention OCAD3E. En 2020, les soutiens versés par **ecosystem** aux collectivités territoriales représentent **22 676 078 millions d'euros** (soutiens fixes, variables, sûreté du gisement et communication). Ils ne comprennent pas la prise en charge des coûts opérationnels. Les soutiens fixes et variables sont liés aux tonnages collectés.

	Soutiens partie fixe	Soutiens partie variable	Soutiens sûreté du gisement	Sous-total soutiens financiers	Soutiens communication*
2019	8 740 €	9 685 €	-	18 425 €	-
2020	9 200 €	10 704 €	-	19 904 €	1 200 €
Évolution 2019/2020	+5%	+11%	-	+8%	-

* Appareils DEEE et lampes.

Coûts opérationnels pris en charge par ecosystem

En 2020, **ecosystem** a pris en charge directement les coûts de la logistique et du traitement pour votre collectivité. Vous avez évité une dépense de **64 108 €**.

Les opérations logistiques comportent le ramassage (massifié ou non), mais aussi le regroupement et la mise à disposition de caisses palettes et de bennes.

S'agissant du recyclage, les activités de dépollution et de tri des matières constituent l'essentiel du processus de traitement.

Soutien financier au titre de la protection du gisement

Le soutien financier dédié à la protection du gisement incite à la mise en place de mesures contre les vols et pillages. Cette année, les soutiens versés à ce titre représentent 2 293 344 euros.

En raison des impacts du confinement, au deuxième trimestre 2020, les critères de tonnage ont été revus à la baisse de 22,3 % de façon à répercuter la diminution moyenne des tonnages à cette période.

ecosystem :

- vous accompagne à travers des visites en déchetteries pour former votre personnel,
- vous aide à réaliser le marquage des appareils de gros électroménagers pour être éligible à ce soutien.

Vous pouvez ainsi mettre en place des actions concrètes :

- adaptation des fréquences enlèvement et/ou des scénarios,
- sécurisation du gisement au moyen de conteneurs maritimes,
- possibilité de mise en place de systèmes de télésurveillance...

Pour connaître tous les critères et calculer les soutiens, contactez votre Responsable régional(e) **ecosystem**.

Pour connaître la part des soutiens dans les dépenses d'**ecosystem**, voir page 11.

ecosystem
recycler c'est protéger

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON, SOURCES DE LUMIERES (04) 5



Toutes ces opérations gérées par **ecosystem** représentent un coût moyen à la tonne de **262,58 €** (source ADEME 2019), hors soutiens financiers versés aux collectivités.

Soutien financier au titre de la communication

En tant que collectivité partenaire d'**ecosystem**, vous êtes éligible aux soutiens financiers dédiés à vos actions de communication à l'attention de vos usagers :

- campagnes d'affichage,
- guide du tri,
- page d'information sur le site Internet,
- panneaux signalétiques pour les points de collecte,
- organisation de collectes hors déchetteries,

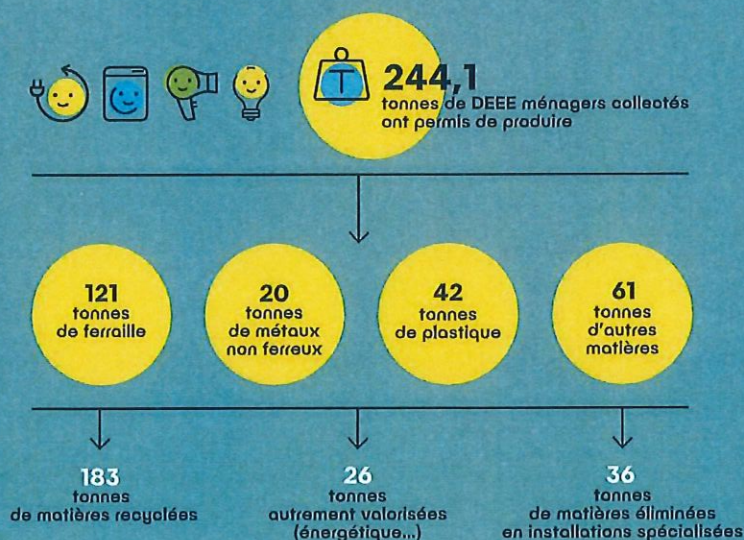
Pour télécharger l'ensemble de nos outils, rendez-vous sur : <https://bit.ly/3uC9gOi>

Pour connaître le montant de vos soutiens à la communication et pour toutes questions : communication@ecosystem.eco

VOTRE BILAN 2020 : PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

Le bilan matières des appareils et lampes collectés

Les DEEE ménagers (appareils et lampes) que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de cette valorisation qui contribue activement à lutter contre l'épuisement des ressources minérales et fossiles.



Le bilan environnemental

ecosystem évalue l'empreinte environnementale de toutes les étapes de la chaîne de recyclage (collecte, dépollution, traitement...). Ceci permet d'identifier des pistes d'actions sur le terrain afin d'accroître les bénéfices environnementaux du recyclage.

Plus de détails sur le Bilan environnemental : <https://www.ecosystem.eco/fr/article/bilan-environnemental>

Lutte contre l'épuisement des ressources naturelles

Le recyclage des appareils et des lampes joue un rôle important pour limiter l'épuisement des ressources minérales (métaux, métaux précieux, terres rares...) et fossiles (pétrole, charbon, gaz). **Grâce à votre collecte, vous permettez l'économie de :**



1 847 tonnes de matières premières brutes, soit l'équivalent des ressources minérales nécessaires pour produire **4 604** équipements informatiques.

Le recyclage permet d'éviter d'extraire des matières premières brutes (minerais...) en grandes quantités et ainsi de lutter contre la surexploitation de ressources parfois critiques.



687 014 kWh, soit l'équivalent des consommations d'énergie de **149** Français pour se chauffer pendant un an.

Le recyclage permet de régénérer des matériaux. Toutes les étapes, parfois très énergivores, nécessaires pour fabriquer ces mêmes matériaux vierges sont donc évitées.

VOTRE BILAN 2020 : PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Lutte contre le réchauffement climatique

La dépollution et le recyclage des appareils électriques et électroniques et des lampes jouent un rôle majeur sur la protection de l'environnement. **Votre collecte a permis :**



d'éviter l'émission de **202** tonnes
de CO₂, soit l'équivalent de
1 817 054 km en voiture
(**1 815** trajets Lille-Marseille en voiture)



d'éliminer l'équivalent de **598** tonnes
de CO₂, soit la quantité de CO₂
absorbée par **49 801** arbres
pendant un an.

La fabrication de matériaux vierges nécessite différentes étapes (extraction, transport, transformation...) qui émettent des gaz à effet de serre. En comparaison, les étapes de recyclage (collecte, traitement, régénération...) sont bien moins émettrices.

Le recyclage des matériaux permet donc d'éviter des émissions de CO₂.

La dépollution des équipements de froid (réfrigérateurs, climatiseurs...) permet de capter et de neutraliser les gaz qu'ils contiennent. Certains de ces gaz ont un pouvoir de réchauffement climatique jusqu'à 10 000 fois supérieur à celui du CO₂ : c'est donc un fort impact sur l'environnement qui est évité grâce à la dépollution.



Lutte contre d'autres formes de pollution (autres indicateurs environnementaux)

Sans dépollution et sans recyclage, des gaz polluants auraient été libérés dans l'atmosphère et des matériaux vierges auraient été produits. **Votre collecte a permis :**



Destruction
de la couche
d'ozone

d'éliminer l'équivalent
de **98** kg de gaz
responsables de la
destruction de la
couche d'ozone
(CFC-11 équivalent).



Pics de pollution
à l'ozone

d'éviter des émissions de
molécules responsables des
pics de pollution à l'ozone,
équivalentes à celles rejetées
par **1 647** voitures
pendant un an.



Acidification
des sols et
des eaux

d'éviter des émissions de
molécules qui auraient
généralisé l'équivalent d'un an
de pluies acides sur une
surface de **244 830** m².

Pour en savoir plus : <https://www.ecosystem.eco/fr/article/recycler-protger>

BILAN NATIONAL : PROTÉGER LA SANTÉ

L'une des raisons d'être de la filière est la protection de la santé. Son objectif est d'extraire puis de neutraliser les substances dangereuses présentes dans les DEEE collectés, notamment ménagers. Une activité qui a favorisé la création et le développement de sites de traitement spécialisés en France.

Cette année, **ecosystem a collecté 588 322 tonnes d'appareils et de lampes en France**. De cette collecte, de nombreuses substances ou composants réglementés ont été extraits parmi lesquels :

400 KILOS DE COMPOSANTS CONTENANT DU MERCURE

Le mercure est un métal toxique qui entraîne des effets sur l'organisme, notamment sur le système nerveux et les reins. Il perturbe également la reproduction et le développement. On le trouve surtout dans les lampes d'éclairage et les lampes de rétroéclairage des écrans LCD. Le mercure sert également d'interrupteur dans certains appareils tels que les congélateurs coffres et les ordinateurs portables. **Le mercure est stabilisé avant d'être stocké dans des installations dédiées aux déchets dangereux.**

<http://ampoules-mercure.ecosystem.eco/>

1007 TONNES DE PILES ET BATTERIES

Elles contiennent des métaux lourds qui ont des effets sur les êtres vivants s'ils sont répandus dans l'eau ou la nature. Une fois extraites des appareils, **les piles et batteries sont transmises aux éco-organismes Screlec et Corepile qui se chargent de leur traitement.**

11 893 TONNES DE PLASTIQUES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE BROMÉS

Dans certains appareils électriques et électroniques, les plastiques peuvent contenir des retardateurs de flamme bromés. Les plastiques, issus des flux PAM et écrans, peuvent être classés pour certains comme « dangereux » et POP (« polluants organiques persistants »). Ils sont alors traités en incinérateurs de produits dangereux, équipés de fours à haute température. **Par principe de précaution, nous rassemblons dans la catégorie « susceptibles d'être bromés », tous les plastiques bromés ainsi que ceux sur lesquels persistent des doutes, pour qu'ils subissent le même traitement.**

14 669 TONNES DE TUBES CATHODIQUES

Les tubes cathodiques contiennent du verre au baryum et du verre au plomb. **Le verre au baryum lorsqu'il est séparé, est évalué comme non dangereux, et peut être recyclé dans la fabrication de matériaux pour le bâtiment. Le verre au plomb ou le verre en mélange (non trié) est considéré comme dangereux ; le plomb est susceptible de s'accumuler dans les organismes et de provoquer des effets néfastes sur la reproduction et le développement des êtres vivants. Il est envoyé en installation de stockage de déchets dangereux.**

196 TONNES DE CARTOUCHES DE TONER

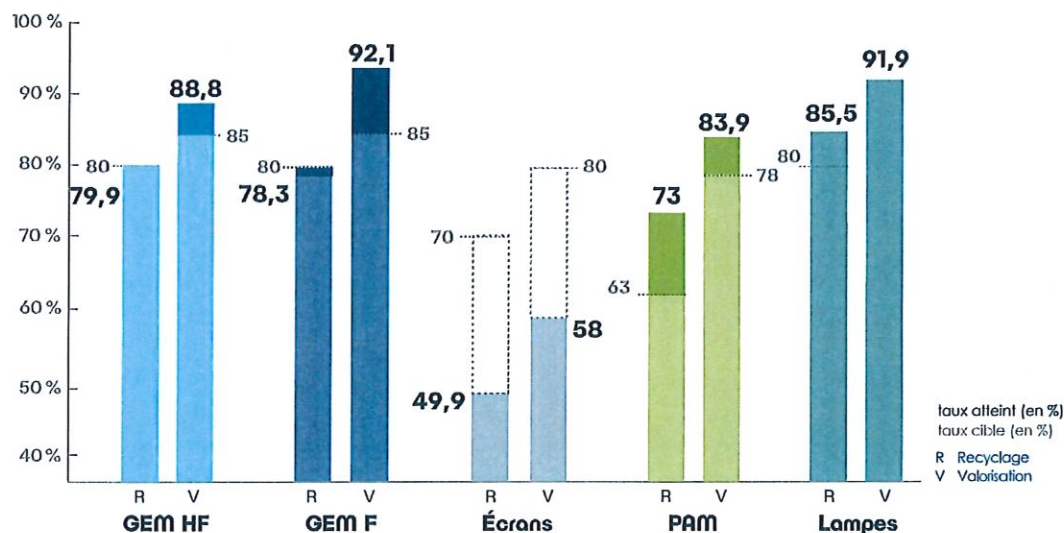
Elles contiennent des pigments dont l'inhalation peut irriter les voies respiratoires. **Elles sont récupérées et nettoyées pour être reconditionnées. Les cartouches non reconditionnables sont traitées par des entreprises spécialisées.**

289 TONNES DE CONDENSATEURS

Il s'agit soit de condensateurs susceptibles de contenir des PCB (Polychlorobiphényles), soit de condensateurs électrolytiques. Les PCB sont des polluants organiques persistants très peu biodégradables dans l'environnement. Ils s'accumulent dans les organismes tout au long de la chaîne alimentaire, entraînant des perturbations de la reproduction et des systèmes immunitaires. **Les condensateurs sont traités en installations spécifiques pour les déchets dangereux équipées de four à très haute température (1200°C).**

BILAN NATIONAL : PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

Taux nationaux de recyclage et de valorisation (2020)



La collecte des appareils et des lampes usagés est un véritable gisement de matières premières secondaires. Sur les **588 322 tonnes de DEEE ménagers collectées** au niveau national par **ecosystem** en 2020 :

- **76 %** ont été **recyclées**,
- **86,2%** ont été **valorisées sous d'autres formes** (énergie, remblais...).
- La part restante (non valorisable) a été isolée et traitée en installations spécialisées.

Concernant les verres d'écrans cathodiques, la réglementation n'autorise pas leur recyclage et l'Europe ne dispose plus de filière de valorisation. Dans ce contexte, la quasi-totalité des verres de tubes cathodiques a été enfouie en Installation de Stockage de Déchets Dangereux en France.

Que deviennent les petits appareils d'outillage recyclés par ecosystem?

MÉTAUX FERREUX ET NON FERREUX

Ils sont recyclés à 100%. Le fer, l'aluminium et le cuivre proviennent principalement du moteur de la perceuse.

PLASTIQUES

Du fait de la présence de retardateurs de flamme bromés, ils sont systématiquement éliminés.

PILES ET BATTERIES

Elles contiennent des métaux lourds qui ont des effets sur les êtres vivants si ils sont répandus dans l'eau ou la nature. Une fois extraites des appareils, les piles et batteries sont transmises aux éco-organismes Srelec et Corepile qui se chargent de leur traitement.

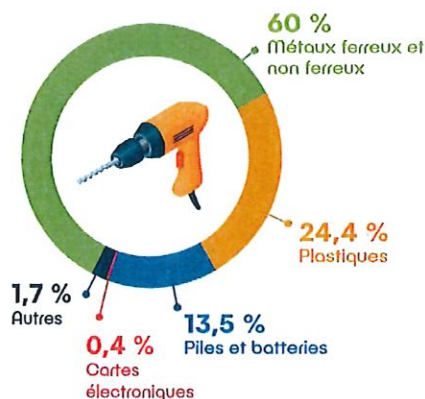
CARTES ÉLECTRONIQUES

Les cartes électroniques sont composées principalement de métaux et de plastiques. Ces dernières sont recyclées afin d'extraire des métaux stratégiques que sont l'or, l'argent, le tantale et le palladium par exemple. Les plastiques composant les cartes électroniques comportent des retardateurs de flamme bromés et sont donc éliminés.

AUTRES

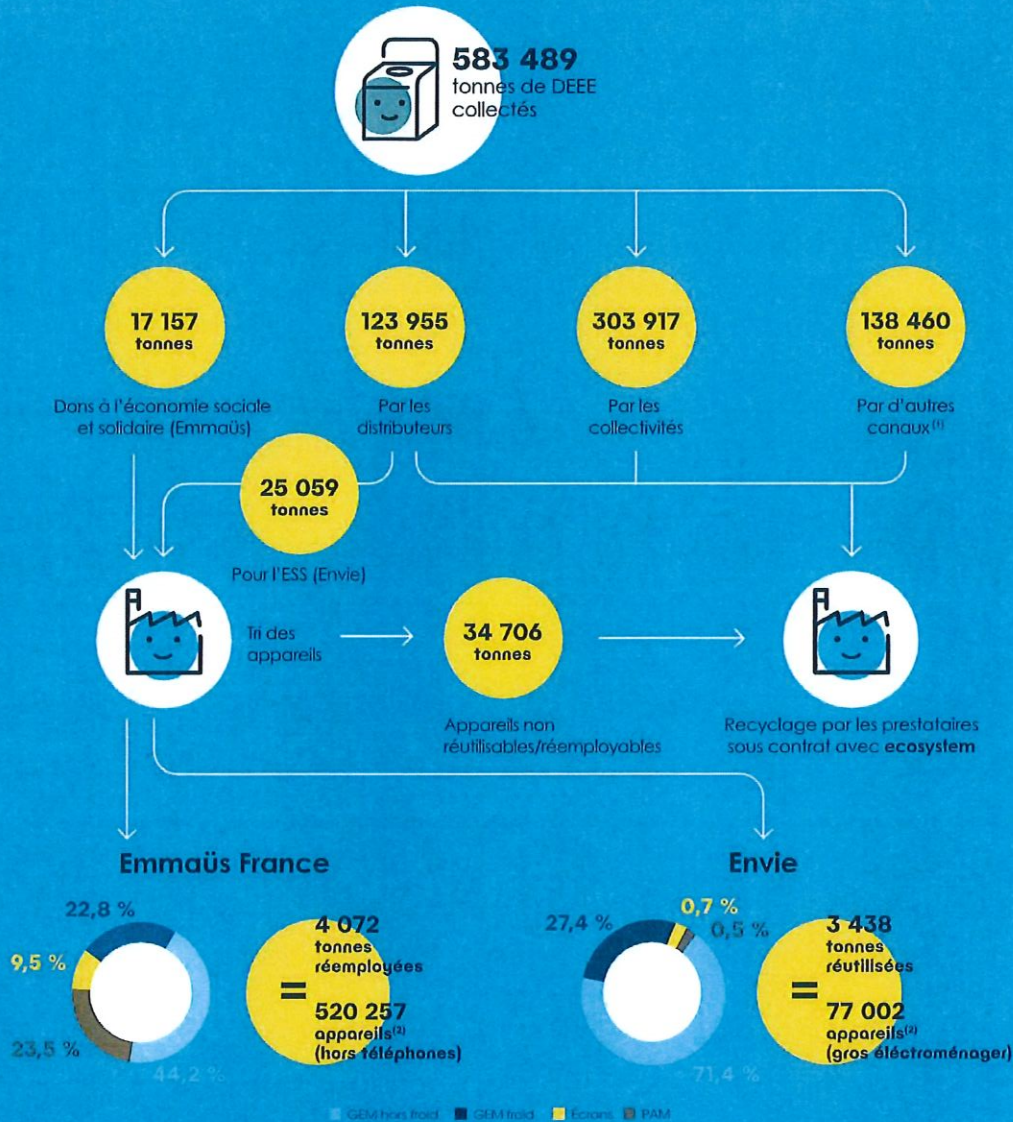
Diverses fibres et caoutchouc sont présents dans une perceuse et peuvent être récupérés afin d'être recyclés. Des huiles pour le moteur sont aussi présentes et peuvent être régénérées afin de servir de combustible de substitution.

Composition d'une perceuse-visseuse



S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Le réseau **Emmaüs France** réemploie des équipements électriques et électroniques issus des dons effectués par les particuliers. Le réseau **Envie** réutilise quant à lui le gros électroménager collecté par la distribution. En 2020, près de **597 259** appareils ont ainsi pu être réemployés ou réutilisés après réparation.



7000 PERSONNES EMPLOYÉES
DONT 49 % EN INSERTION

ecosystem
recycler c'est protéger

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON, SOURCES DE LUMIERES (04) 10

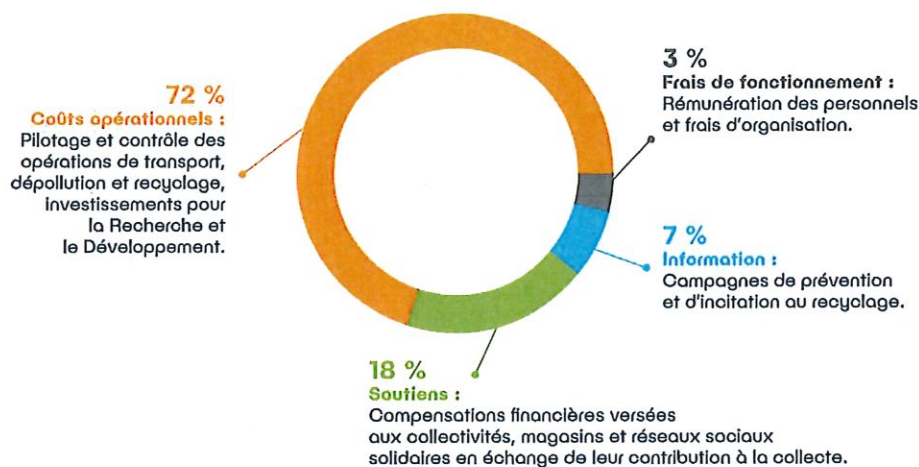
⁽¹⁾ Gestionnaires de déchets et Déchets (à la relative à la formation Écologique) en collectes solidaires de quartier
⁽²⁾ Transformation en nombre d'appareils d'après l'échantillonnage 2019 (moyen par type d'appareils)

Comment est redistribuée l'éco-participation ?

L'éco-participation est versée par le consommateur au moment de l'achat d'un appareil et/ou d'une ampoule neuf(ve)(s). Elle permet de financer la filière de collecte et de recyclage des DEEE ménagers et des lampes.

Le barème des éco-participations peut évoluer pour prendre en compte l'évolution des tonnages à traiter, l'augmentation des coûts de logistique et de traitement ainsi que la variation du cours des matières.

Ces ajustements sont indispensables pour garantir un financement équilibré de la filière et maintenir la qualité du recyclage. Toutes les activités d'**ecosystem** sont réalisées dans le cadre de sa mission d'intérêt général et sur son principe de non lucrativité.



ecosystem au service de ses partenaires sur le terrain

S'adapter à nos territoires de manière pragmatique et apporter des solutions de collecte efficaces à toutes situations, c'est ce que fait **ecosystem** au quotidien sur le terrain avec l'ensemble de ses responsables régionaux de collecte.

Au cours de cette année, marquée notamment par la pandémie de la COVID 19 ou les catastrophes naturelles, nous avons montré à l'ensemble de nos partenaires notre soutien indéfectible pour assurer la bonne continuité de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Ce fut le cas, par exemple, en septembre dernier, suite aux dramatiques inondations en Bretagne et à la tempête dans les Alpes Maritimes, après lesquelles nous avons déclenché notre dispositif de gestion des DEEE « post-catastrophe naturelle » qui apporte un soutien opérationnel complet et adapté aux collectivités et partenaires concernés. Ce protocole, éprouvé à de nombreuses reprises ces dernières années en raison des nombreuses intempéries, s'appuie notamment sur les actions des autorités locales concernées. Nos équipes régionales, dont Stéphane Aubry pour le Sud-Est et Vivien Bahuaud pour la Bretagne, sont restées mobilisées tout au long de cette catastrophe.

Au-delà de ces événements exceptionnels, nous poursuivons et développons notre accompagnement auprès de l'ensemble de nos partenaires dans tous les territoires. Citons, pour exemple, deux opérations de collecte exceptionnelles qui se sont déroulées en octobre dernier en Outre-Mer. Accompagné par les responsables régionaux, Christophe Domin et Alexis Blanc, nous avons assuré un service de qualité en déployant des solutions atypiques. Dans les marais de Kaw, en pleine réserve nationale de Guyane, quatre rotations en pirogue et deux en camion ont permis de collecter 3,8 tonnes de DEEE ménagers tandis que sur l'île de la Réunion, dans le cirque de Mafate, 100 big bags ont été transportés par hélicoptère, permettant une collecte de 7,5 tonnes de DEEE ménagers.

Les collectivités peuvent ainsi compter sur notre éco-organisme pour être à leurs côtés dans la mise en œuvre d'actions afin d'assurer une continuité de service. Un autre gage de qualité dans la collecte des DEEE réside dans la capacité d'adaptation d'**ecosystem** aux contraintes et aux spécificités de chaque territoire et partenaire.

Sensibiliser c'est protéger : Le Défi ecosystem



ecosystem s'engage pour la sensibilisation des plus jeunes à la réparation, au don et au recyclage de l'ensemble des appareils électriques et électroniques et des ampoules, avec un projet pédagogique clé-en-main ouvert à toutes les classes du CP à la 6ème et aux accueils périscolaires.

À travers des activités ludiques conçues pour répondre aux programmes de l'Éducation nationale, les élèves découvrent l'ensemble des enjeux liés à l'économie circulaire.

Pour mener ces activités, les inscrits reçoivent gratuitement un **kit pédagogique complet**, composé d'un guide pour l'enseignant, d'affiches pédagogiques pour la classe et d'outils pour les élèves (livret d'activité, mini boîte de collecte à construire et jeu de 5 familles).

Le projet repose sur une mécanique solidaire, en partenariat avec l'ONG Électriciens sans frontières : **tous les 1 000 défis validés, une mission d'électrification d'une école dans un village isolé est financée.**

Pour participer, il suffit aux enseignants et animateurs de votre collectivité qui le souhaitent de s'inscrire sur : www.ledefi.eco

Glossaire

COLLECTE : 1^{re} étape du processus de prise en charge des DEEE. La collecte consiste à récupérer les DEEE auprès des habitants-consommateurs, à les trier en 5 flux et à les mettre à disposition d'ecosystem et ses prestataires sur les points de collecte (magasins, déchetteries, centres Emmaüs...). Ce travail est effectué par les partenaires de la collecte (distributeurs, collectivités, économie sociale, etc.).

DÉPOLLUTION : Opération visant à retirer ou isoler des composants, substances pouvant présenter (ou dont des constituants présentent) des risques, nuisances immédiats ou différés pour l'environnement.

FLUX : Désigne l'une des 5 catégories constituant les DEEE ménagers :

- **GEM F** : gros électroménager du secteur froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur...)
- **GEM HF** : gros électroménager hors secteur froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière...)
- **Écrans** : téléviseurs ou moniteurs
- **PAM** : petits appareils en mélange (tout autre article que les 3 précédents)
- **Lampes** : toutes sortes d'ampoules (à filaments, halogènes, fluorescents, à LED)

GISEMENT : Quantité de déchets produits sur une période donnée à l'échelle d'un territoire et regroupés en un même lieu en vue de leur collecte et traitement ultérieur.

LOGISTIQUE : Ensemble des opérations de ramassage, de regroupement et de transport.

MATIERE PREMIERE SECONDAIRE : Matériau issu du recyclage de déchets et pouvant être utilisé en substitution totale ou partielle de matière première vierge.

OCAD3E : Organisme Coordonnateur Agréé D3E. Société commune aux 2 éco-organismes D3E, chargée des conventions avec les collectivités locales, du versement des soutiens financiers et de la cohérence de la filière.

RECYCLAGE : Consiste à traiter les déchets afin de les réutiliser pour la production de nouveaux produits ou des matériaux, qui permet de réintroduire, dans le cycle de production d'un produit, des matériaux qu'il composent.

REEMPLOI (des appareils) : Opération de rénovation effectuée sur un

appareil, donné ou abandonné par son propriétaire. Cet appareil est fonctionnel ou peut être remis en état par des acteurs souvent issus de l'économie sociale et solidaire. Il est ensuite revendu à prix réduit à un nouveau propriétaire, qui l'utilisera pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu initialement. Le terme de « réemploi » s'applique à des appareils donnés directement par leurs détenteurs, la « réutilisation » à des appareils collectés par des partenaires d'ecosystem par exemple via la reprise à la livraison. Le réemploi et la réutilisation des appareils également pour effet de prolonger leur durée de vie et de prévenir la production de déchets.

REPARATION (des appareils) : Action qui consiste, pour le détenteur d'un appareil ayant subi une détérioration, à le remettre en état de fonctionnement ou à le faire remettre en état par un professionnel. Une fois réparé, l'appareil retrouve son propriétaire qui peut à nouveau l'utiliser. La réparation a pour effet de prolonger la durée de vie de cet appareil et de prévenir le gaspillage et la production de déchets.

REUTILISATION : Chez ecosystem, nous parlons aussi de la réutilisation des matières qui composent les appareils que nous collectons et qui ne sont pas réparables. Il s'agit de faire de ces matières secondaires de nouvelles ressources, dans le respect des exigences élevées correspondant aux standards de qualité des matières vierges (habituellement utilisées par les producteurs pour la fabrication de nouveaux produits), dans une logique d'économie circulaire. Cela évite ainsi toute extraction de nouvelle matière vierge, dans le respect de notre objectif de protection des ressources naturelles.

SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES : Correspondent aux substances qui sont listées dans l'Arrêté du 23 novembre 2005 relatif aux modalités de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques. Sont considérés comme dangereux les déchets qui possèdent une ou plusieurs des propriétés suivantes : explosif, comburant, facilement inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérigène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction, mutagène, écotoxique.

TRAITEMENT : Ensemble des étapes nécessaires au recyclage et à la dépollution (démantèlement, retrait des composants dangereux, broyage, séparation des matières, aspiration des CFC, ...).

VALORISATION : Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets.

SOURCES :

Bilan environnemental (pages 6 et 7) : pour connaître l'ensemble des sources du bilan environnemental, consultez la page <https://www.ecosystem.eco/fr/article/bilan-environnemental>

Autres sources des pages 6, 8 et 9 : ecosystem

Pages 3 et 4 : le nombre d'objets est obtenu par application de poids moyens par flux (GEM F, GEM HF, etc.), établis d'après la campagne d'échantillonnage 2019.

ecosystem
recycler c'est protéger

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON, SOURCES DE LUMIERES (04) 12

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

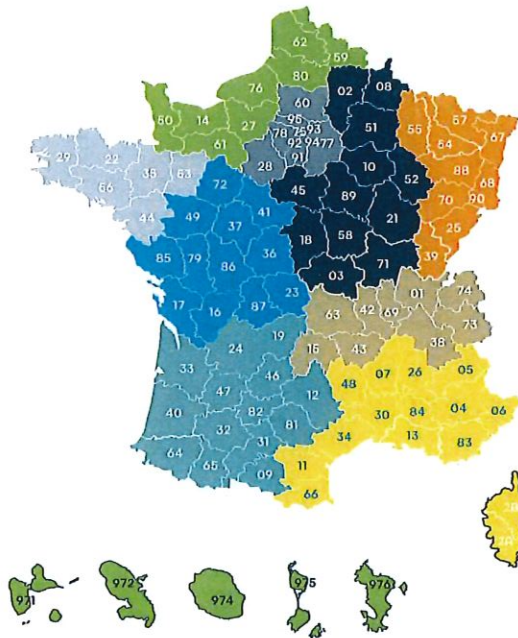
Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

30 JUN 2021

ID : 004-200068625-20210629-2021_04_12-DE

Votre contact ecosystem



Stéphane AUBRY

Responsable Régional de Collecte Sud-Est

E-mail : saubry@ecosystem.eco
06 79 28 69 19

Chargé de mission : Lucile GEYER

Plus d'informations

0 809 540 590 Service gratuit
tous appels

Les DEEE ménagers que vous confiez à ecosystem sont acheminés vers :



Gros électroménager hors froid chez :
PRAXY EPUR MEDITERRANEE - GIGNAC
LA NERTHE (13)



Écrans chez :
SIBUET ENVIRONNEMENT - LE
CHEYLLAS (38)



Gros électroménager froid chez :
PURFER FRICOM - MARIGNANE (13)



Écrans plats chez :
GALLOO - VERNOUILLET (28)



Petits appareils en mélange chez :
VEOLIA TRIADE - ROUSSET (13)



Lampes chez :
ARTEMISE - VULAINES (10)
RELIGHT - MILAN (IT)

ecosystem
recycler, c'est protéger

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON, SOURCES DE LUMIERES (04) 13

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le 30 JUIN 2021

ID : 004-200068625-20210629-2021_04_12-DE

ecosystem
recycler c'est protéger



www.ecosystem.eco

ANNEXE 2

Certificat 2019 d'économies environnementales d'Aliapur pour le recyclage des pneus sur le territoire de la CCAPV



CERTIFICAT 2020 D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTALES

Le recyclage des pneus usagés collectés en 2020
chez **DECHETERIE DE THORAME BASSE CCAPV**
a permis d'économiser l'équivalent de :

122 298
litres d'eau



8 502
litres de carburant



96 138
kWh



Fait à Lyon, le 01/06/2021



Le Certificat d'économies environnementales, comment ça marche ?

Le Certificat d'économies environnementales que vous avez entre les mains a converti le poids total des pneus collectés dans votre établissement en 2020 en économies en eau, en carburant et en kWh. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur notre Analyse de Cycles de Vie du pneu usagé, réalisée pour notre département Recherche & Développement par le cabinet PricewaterhouseCoopers, et sur le calculateur d'économies environnementales qui a suivi cette étude.

Ce calculateur sert à quantifier les équivalences en économies d'énergies et de ressources naturelles permises par l'utilisation de pneus usagés à la place des matières premières ou des produits de synthèse habituellement utilisés dans la fabrication de nouveaux produits.

C'est le cas, par exemple, lorsque les cimenteries choisissent le pneu usagé comme combustible à la place du charbon. Le charbon est un combustible fossile qui demande beaucoup

d'énergie pour son extraction et, souvent, des centaines de litres de gazole pour son transport. A l'inverse, le pneu usagé est une ressource abondante, bon marché et de proximité puisque les pneus sont collectés chez vous, professionnels de l'Automobile, partout en France. En utilisant du pneu à la place du charbon pour produire du ciment, on économise ainsi de l'électricité et du carburant.

Autre exemple, l'utilisation de granulats de pneus comme matériau de remplissage dans les gazons synthétiques, à la place du caoutchouc produit à base de pétrole. Comme pour le charbon, le pétrole est une ressource chère, dont la récupération consomme une grande quantité d'électricité et qu'il faut transporter sur de très longues distances. En remplaçant ce caoutchouc par de la gomme de pneu usagé réduite en granulats dans une usine française, on économise à la fois des ressources naturelles, de l'énergie et des émissions de CO₂.

Quant à l'eau économisée, c'est celle qui n'a pas été utilisée dans la production de caoutchouc à base de pétrole (par exemple pour remplir les gazons synthétiques), puisque tout produit issu du pétrole requiert de l'eau dans son procédé de fabrication.

Toutes ces économies ne pourraient pas être réalisées sans les pneus usagés collectés dans votre établissement. Vous êtes le premier maillon de la filière Aliapur. Il nous semble donc tout à fait légitime que le professionnel de l'Automobile que vous êtes, ainsi que vos partenaires et vos clients si vous affichez ce Certificat, puissent mesurer les bénéfices environnementaux réalisés grâce à vous.

L'équipe Aliapur
www.aliapur.fr



CERTIFICAT 2020 D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTALES

Le recyclage des pneus usagés collectés en 2020
chez **DECHETERIE DE CASTELLANE CC ALPES PROVENCE VERDON**

a permis d'économiser l'équivalent de :

893 486

litres d'eau



62 114

litres de carburant



702 366

kWh



Fait à Lyon, le 01/06/2021



Le Certificat d'économies environnementales, comment ça marche ?

Le Certificat d'économies environnementales que vous avez entre les mains a converti le poids total des pneus collectés dans votre établissement en 2020 en économies en eau, en carburant et en kWh. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur notre Analyse de Cycles de Vie du pneu usagé, réalisée pour notre département Recherche & Développement par le cabinet PricewaterhouseCoopers, et sur le calculateur d'économies environnementales qui a suivi cette étude.

Ce calculateur sert à quantifier les équivalences en économies d'énergies et de ressources naturelles permises par l'utilisation de pneus usagés à la place des matières premières ou des produits de synthèse habituellement utilisés dans la fabrication de nouveaux produits.

C'est le cas, par exemple, lorsque les cimenteries choisissent le pneu usagé comme combustible à la place du charbon. Le charbon est un combustible fossile qui demande beaucoup

d'énergie pour son extraction et, souvent, des centaines de litres de gazole pour son transport. A l'inverse, le pneu usagé est une ressource abondante, bon marché et de proximité puisque les pneus sont collectés chez vous, professionnels de l'Automobile, partout en France. En utilisant du pneu à la place du charbon pour produire du ciment, on économise ainsi de l'électricité et du carburant.

Autre exemple, l'utilisation de granulats de pneus comme matériau de remplissage dans les gazons synthétiques, à la place du caoutchouc produit à base de pétrole. Comme pour le charbon, le pétrole est une ressource chère, dont la récupération consomme une grande quantité d'électricité et qu'il faut transporter sur de très longues distances. En remplaçant ce caoutchouc par de la gomme de pneu usagé réduite en granulats dans une usine française, on économise à la fois des ressources naturelles, de l'énergie et des émissions de CO₂.

Quant à l'eau économisée, c'est celle qui n'a pas été utilisée dans la production de caoutchouc à base de pétrole (par exemple pour remplir les gazons synthétiques), puisque tout produit issu du pétrole requiert de l'eau dans son procédé de fabrication.

Toutes ces économies ne pourraient pas être réalisées sans les pneus usagés collectés dans votre établissement. Vous êtes le premier maillon de la filière Aliapur. Il nous semble donc tout à fait légitime que le professionnel de l'Automobile que vous êtes, ainsi que vos partenaires et vos clients si vous affichez ce Certificat, puissent mesurer les bénéfices environnementaux réalisés grâce à vous.

L'équipe Aliapur
www.aliapur.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

30 JUIN 2021

ID : 004-200068625-20210629-2021_04_12-DE



CERTIFICAT 2020 D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTALES

Le recyclage des pneus usagés collectés en 2020
chez **DECHETERIE ENTREVAUX**
a permis d'économiser l'équivalent de :

172 414

litres d'eau



11 986

litres de carburant



135 534

kWh



Fait à Lyon, le 01/06/2021



Le Certificat d'économies environnementales, comment ça marche ?

Le Certificat d'économies environnementales que vous avez entre les mains a converti le poids total des pneus collectés dans votre établissement en 2020 en économies en eau, en carburant et en kWh. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur notre Analyse de Cycles de Vie du pneu usagé, réalisée pour notre département Recherche & Développement par le cabinet PricewaterhouseCoopers, et sur le calculateur d'économies environnementales qui a suivi cette étude.

Ce calculateur sert à quantifier les équivalences en économies d'énergies et de ressources naturelles permises par l'utilisation de pneus usagés à la place des matières premières ou des produits de synthèse habituellement utilisés dans la fabrication de nouveaux produits.

C'est le cas, par exemple, lorsque les cimenteries choisissent le pneu usagé comme combustible à la place du charbon. Le charbon est un combustible fossile qui demande beaucoup

d'énergie pour son extraction et, souvent, des centaines de litres de gazole pour son transport. À l'inverse, le pneu usagé est une ressource abondante, bon marché et de proximité puisque les pneus sont collectés chez vous, professionnels de l'Automobile, partout en France. En utilisant du pneu à la place du charbon pour produire du ciment, on économise ainsi de l'électricité et du carburant.

Autre exemple, l'utilisation de granulats de pneus comme matériau de remplissage dans les gazons synthétiques, à la place du caoutchouc produit à base de pétrole. Comme pour le charbon, le pétrole est une ressource chère, dont la récupération consomme une grande quantité d'électricité et qu'il faut transporter sur de très longues distances. En remplaçant ce caoutchouc par de la gomme de pneu usagé réduite en granulats dans une usine française, on économise à la fois des ressources naturelles, de l'énergie et des émissions de CO₂.

Quant à l'eau économisée, c'est celle qui n'a pas été utilisée dans la production de caoutchouc à base de pétrole (par exemple pour remplir les gazons synthétiques), puisque tout produit issu du pétrole requiert de l'eau dans son procédé de fabrication.

Toutes ces économies ne pourraient pas être réalisées sans les pneus usagés collectés dans votre établissement. Vous êtes le premier maillon de la filière Aliapur. Il nous semble donc tout à fait légitime que le professionnel de l'Automobile que vous êtes, ainsi que vos partenaires et vos clients si vous affichez ce Certificat, puissent mesurer les bénéfices environnementaux réalisés grâce à vous.

L'équipe Aliapur
www.aliapur.fr